

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
10 février 2023
Français
Original : anglais

Lettre datée du 3 février 2023, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution [2648 \(2022\)](#)

Les membres du Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution [2648 \(2022\)](#) ont l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport à mi-parcours sur leurs travaux, en application du paragraphe 7 de ladite résolution.

Le rapport a été communiqué le 28 décembre 2022 au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2127 \(2013\)](#) concernant la République centrafricaine, qui l'a examiné le 3 février 2023.

Le Groupe d'experts vous serait reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et de son annexe à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le faire publier comme document du Conseil.

Le Coordonnateur
(Signé) Ruben **De Koning**

(Signé) Fadhel **Bouzi**
Expert

(Signé) Jocelyn **Gapet**
Expert

(Signé) Hanna **Mollan**
Experte



Rapport à mi-parcours du Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit dans son mandat par la résolution 2648 (2022) du Conseil de sécurité

Résumé

La période considérée a été marquée par les tensions politiques suscitées par le processus de réforme constitutionnelle à Bangui et la résurgence des activités des groupes armés dans le nord et le sud-est du pays.

Certains acteurs de la société civile ou proches de l'État ont lancé des appels à la violence contre l'opposition et les intérêts commerciaux étrangers, compromettant la paix et la stabilité en République centrafricaine. S'agissant de Didacien Kossimatchi, le Gouvernement a envoyé des messages contradictoires. L'association de l'intéressé, Galaxie nationale, a été officiellement suspendue pour incitation à la violence. Pourtant, en sa qualité d'enseignant, M. Kossimatchi a été décoré par le Président avant les célébrations du 1^{er} décembre, fête de la République.

Chassés des zones riches en minerais telles que Nzako (préfecture du Haut-Mbomou) et Sam Ouandja (préfecture de la Haute-Kotto), les groupes armés appartenant à la Coalition des patriotes pour le changement (CPC) ont toutefois trouvé d'autres zones pour se regrouper, se réapprovisionner et se mettre à l'abri des opérations de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), des Forces armées centrafricaines (FACA) et des forces bilatérales. Ces zones se trouvent notamment autour de Gordil (préfecture de la Vakaga) au nord, le long de la frontière tchadienne, et de Zangba (préfecture du Bas-Kotto) au sud, le long de la frontière avec la République démocratique du Congo.

Chassés de certains territoires, les groupes armés ont lancé des attaques de plus en plus audacieuses contre la population civile, les organisations humanitaires et les organismes des Nations Unies. Dans la préfecture de la Vakaga, deux prises d'otages complexes ont eu lieu, l'une concernant des civils d'Am Dafok, à la frontière soudanaise, et l'autre, deux membres du personnel des Nations Unies et un représentant du Gouvernement centrafricain, près de Ndiffa, à la frontière tchadienne. Dans le même temps, les attaques et représailles entre groupes armés et FACA ont été brutales, les uns et les autres commettant des exécutions sommaires et des actes de représailles contre des civils. Outre les faits récents, le Groupe d'experts a enquêté sur deux cas antérieurs à la période considérée : l'un a eu lieu à Bokolobo, le 9 mai 2022, et l'autre, à Ndassima, le 23 avril 2022, dans la préfecture de la Ouaka.

Les groupes armés ont peu modifié leurs voies d'approvisionnement en armes et munitions dont il est fait régulièrement rapport (roquettes, fusils d'assaut de type AK-47 ou munitions de 7,62 mm), et l'intensité du trafic est difficile à estimer à partir des images et des saisies existantes. Le Groupe d'experts avait constaté que les engins explosifs, allant des engins explosifs improvisés et des bombes artisanales larguées par avion aux mines conventionnelles antivéhicules, antichars et antipersonnel, étaient de plus en plus utilisés dans tout le pays, mais n'avait pas encore pu en désigner les responsables. Probablement un cas isolé : les groupes armés seraient entrés en possession et auraient utilisé des drones aériens qu'ils auraient pris aux FACA ou à d'autres forces de sécurité internationales.

Comme pour les diamants, au moins la moitié de l'or produit en République centrafricaine est actuellement exportée légalement. Le Groupe d'experts n'avait pas encore trouvé d'exportateurs d'or s'approvisionnant dans les zones problématiques

comme Kouki, Ndassima et Gordil, où les groupes armés seraient actifs et d'autres violences auraient eu lieu. Les zones diamantifères proposées par le Gouvernement pour la levée de la suspension des exportations de diamants au titre du Processus de Kimberley ont encore été le théâtre de troubles causés par les groupes armés, mais ces troubles n'étaient pas systématiques. La liberté de circulation, autre critère pour la levée de la suspension, a cependant été réduite en raison des opérations anti-insurrectionnelles et des activités de recherche de rente des forces gouvernementales.

I. Historique

Mandat et déplacements

1. Le 29 juillet 2022, le Conseil de sécurité a adopté la résolution [2648 \(2022\)](#), par laquelle il a prorogé l'embargo sur les armes, l'interdiction de voyager et le gel des avoirs ainsi que certaines dérogations concernant la République centrafricaine. Il a également chargé le Groupe d'experts de continuer à prêter assistance au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2127 \(2013\)](#) concernant la République centrafricaine. Le Groupe d'experts a notamment pour mission de recueillir des informations sur l'application des mesures de sanctions (embargo sur les armes, gel des avoirs et interdiction de voyager), ainsi que sur les personnes ou entités susceptibles de répondre aux critères de désignation énoncés aux paragraphes 20 à 22 de la résolution [2399 \(2018\)](#), dont les dispositions ont été prorogées au paragraphe 5 de la résolution [2648 \(2022\)](#).
2. Le Conseil de sécurité a prié le Groupe de lui remettre un rapport à mi-parcours d'ici au 31 janvier 2023, après concertation avec le Comité. Le présent rapport couvre la période allant du 1^{er} septembre 2022, début du mandat du Groupe d'experts, au 26 décembre, fin de son élaboration, mais inclut des cas et des incidents antérieurs à cette période.

Coopération

3. Au cours de la période considérée, le Groupe d'experts s'est rendu deux fois en République centrafricaine, dans la capitale, Bangui, ainsi qu'à Birao (préfecture de la Vakaga), Bouar (préfecture de la Nana-Mambéré), Bria (préfecture de la Haute-Kotto) et Bambari (préfecture de la Ouaka). Bien qu'il n'ait pas pu se rendre dans les pays voisins, il a échangé des informations avec d'autres groupes d'experts des Nations Unies, notamment les Groupes d'experts sur la Libye et le Soudan du Sud, ainsi que le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo. Le Groupe d'experts remercie le Gouvernement centrafricain d'avoir facilité ses visites et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) pour son soutien logistique sans faille et sa collaboration.

Méthodologie

4. Le Groupe d'experts s'emploie à respecter les normes que le Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions a recommandé dans son rapport du 22 décembre 2006 (voir [S/2006/997](#), annexe). Tout en se voulant aussi transparent que possible, le Groupe d'experts se garde de révéler ses sources dès lors que cela risquerait de les exposer, ou d'autres personnes, à des risques inacceptables pour leur sécurité. Il a corroboré ses conclusions en recoupant ses informations avec des sources indépendantes et fiables.
5. Par souci d'équité, le Groupe d'experts s'est efforcé, lorsqu'il y avait lieu et que cela était possible, de communiquer aux parties citées dans son rapport les informations qui les concernaient, afin qu'elles puissent les examiner, formuler des observations à leur propos et apporter des réponses en temps utile.

II. Processus politique

A. La Cour constitutionnelle annule la commission sur les réformes constitutionnelles

6. Le 23 septembre 2022, la Cour constitutionnelle de Bangui a jugé inconstitutionnels les décrets présidentiels précédemment publiés portant création et nomination d'une commission chargée de rédiger des modifications de la Constitution qui auraient potentiellement permis au Président Touadéra de briguer un troisième mandat. Cette décision a été saluée par le porte-parole du Gouvernement¹, comme reflété dans le discours d'ouverture du Président de l'Assemblée nationale, Simplicie Mathieu Sarandji, le 3 octobre².

7. Par décret du Ministère de la fonction publique en date du 10 octobre 2022, la Présidente de la Cour constitutionnelle, Danièle Darlan, a dû quitter son poste de professeure de droit à l'Université de Bangui et a été mise à la retraite³. Le 24 octobre 2022, elle a été démise de ses fonctions de Présidente de la Cour constitutionnelle par un décret présidentiel invoquant sa retraite en tant que professeure comme un obstacle à la poursuite de son mandat⁴.

B. Incitations à la violence dans un contexte de contestation politique

8. Le 24 septembre, un jour après la décision de la Cour constitutionnelle, une réunion organisée par le Bloc républicain pour la défense de la Constitution dans la cour d'une école de la ville de Bimbo, dans les environs de Bangui, a été interrompue par des partisans de Galaxie nationale et du Front républicain. Selon plusieurs témoins oculaires, ceux-ci ont physiquement bousculé des membres du Bloc républicain et empêché l'installation de stands⁵.

9. Le coordonnateur de Galaxie nationale, Didacien Kossimatchi (voir S/2021/569, par. 149), avait publié, le 18 septembre, un communiqué qualifiant le Bloc républicain d'organisation criminelle et alléguant que la France avait versé des fonds pour organiser la réunion de Bimbo (voir annexe 1). Le Président du Front républicain et Chef de Cabinet du Ministre des sports, Héritier Doneng (ibid., par. 103), s'est exprimé tout de suite après la décision de la Cour constitutionnelle pour dire qu'elle manquait d'objectivité⁶.

10. Le Groupe d'experts avait déjà appelé l'attention sur les incitations répétées de M. Kossimatchi à la violence (ibid., par. 149), qui n'ont fait que s'aggraver depuis (voir annexe 2). Le Groupe d'experts estime également que c'est M. Kossimatchi qui a incité les Forces armées de la République centrafricaine (FACA), avec l'autorisation du Ministre de l'énergie, à réquisitionner le carburant Jet A1 de la société Total à

¹ Voir www.radiondekeluka.org/actualites/justice/39306-centrafrique-le-gouvernement-prend-acte-de-la-decision-de-la-cour-constitutionnelle.html.

² Déclarations liminaires archivées à l'ONU.

³ Arrêté n° 169/MFPRA/DIRCAB/DGFP/DASCF/AE/SRR.2022 portant mise à la retraite de certains fonctionnaires cadres de l'enseignement supérieur, 10 octobre 2022, archivé à l'ONU.

⁴ Décret n° 22.455 rapportant partiellement les dispositions du décret n° 17.133 du 10 avril 2017, entérinant l'élection des membres du bureau de la Cour constitutionnelle, 24 octobre 2022, archivé à l'ONU.

⁵ Communications reçues de membres du Bloc républicain pour la défense de la Constitution et de passants, 24 septembre 2022.

⁶ Interview disponible sur le site suivant : www.rfi.fr/fr/en-bref/20220923-centrafrique-un-comit%C3%A9-de-r%C3%A9daction-d-une-nouvelle-constitution-invalid%C3%A9-par-la-cour-constitutionnelle.

l'aéroport international de Bangui M'Poko le 1^{er} juillet 2022 (annexe 3)⁷. Le 17 mai 2022, M. Kossimatchi avait accusé Total d'avoir refusé d'approvisionner les FACA et leurs alliés, malgré la multiplication des attaques de la CPC, et avait menacé la société de la soumettre aux mêmes violences⁸.

11. Le 22 septembre 2022, le Ministère de l'administration du territoire, de la décentralisation et du développement local a suspendu les activités de Galaxie nationale. Les motifs invoqués étaient l'incitation à la haine, à la division et au trouble de l'ordre public ainsi que le non-respect des dispositions statutaires établissant la plateforme (voir annexe 4). Lors d'entretiens avec le Groupe d'experts, les représentants du Gouvernement centrafricain ont toutefois justifié les actes et les déclarations de M. Kossimatchi. De plus, le 23 novembre, en sa qualité d'enseignant à l'Université de Bangui, M. Kossimatchi a été décoré Grand Officier par le Président de la République à l'occasion des célébrations de la fête de la République (voir annexe 5).

C. Reprise du dialogue entre le Gouvernement et les groupes armés

12. À la suite d'un examen stratégique de la feuille de route de Luanda, le 4 juin 2022, le Gouvernement a proposé un calendrier d'activités prioritaires visant à en accélérer l'application⁹. Dans le cadre du premier volet, le Gouvernement vise à (re)nouer le dialogue avec les groupes armés, y compris ceux qui ne sont pas parties à l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, comme les milices Misseriya (voir par. 81).

13. Après avoir rencontré des représentants de factions progouvernementales de 11 groupes armés le 14 septembre 2022, quatre groupes armés ont annoncé leur dissolution le 4 décembre 2022¹⁰. Deux d'entre eux étaient des groupes majeurs : le Rassemblement Patriotique pour le Renouveau de la Centrafrique (RPRC), dirigé par le Ministre des transports et de l'aviation civile, Djono Ahaba, et le Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice, dirigé par Gilbert Toumou Deya, Ministre délégué chargé du suivi de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. La dissolution officielle du RPRC n'a eu aucun effet sur le terrain (voir par. 15 et 17).

14. Le Groupe d'experts n'a pas eu connaissance d'un dialogue entre le Gouvernement et les groupes armés affiliés à la CPC et n'estime pas qu'il ait eu lieu, compte tenu des gros conflits sur le terrain, et ce, malgré le cessez-le-feu déclaré unilatéralement par le Gouvernement le 15 décembre 2021.

⁷ Voir www.africaintelligence-fr.eu1.proxy.openathens.net/afrique-centrale/2022/07/14/en-manque-de-kerosene-bangui-priorise-wagner-et-laisse-les-operateurs-et-les-ong-sur-le-carreau,109799134-art. Information confirmée par une source diplomatique, 14 juillet 2022 ; un rapport confidentiel, 2 juillet 2022 ; et le personnel de l'aéroport, 16 juillet 2022.

⁸ Vidéo disponible sur le site suivant : m.facebook.com/people/Galaxie-Nationale-Beafrika/100070906621613/.

⁹ Calendrier de l'application de l'Accord politique pour la paix et la réconciliation et de la feuille de route de Luanda, archivé à l'ONU.

¹⁰ Voir www.alwihdainfo.com/RCA-4-mouvements-armes-annoncent-leur-dissolution-conformement-a-l-accord-de-paix_a119615.html.

III. Dynamique des groupes armés

A. Réorganisation et radicalisation de la Coalition des patriotes pour le changement après l'assassinat de Zacharia Damane

15. La dynamique des groupes armés venait d'être profondément modifiée à la suite de la radicalisation et de la réorganisation de la CPC. À cet égard, l'assassinat, le 12 février 2022, du « général » du RPRC, Zakaria Damane, et d'une vingtaine de ses combattants à Ouadda, dans la préfecture de la Haute-Kotto, a été déterminant. Appartenant à l'ethnie Gula, M. Damane était resté proche du Gouvernement (voir [S/2021/569](#), par. 144) et avait participé au désarmement et à la démobilisation des rebelles dans les préfectures de la Vakaga et de la Haute-Kotto. Selon des sources locales à Bria, M. Damane avait joué un grand rôle dans la reddition de plusieurs rebelles, qui, après leur démobilisation, avaient assuré la sécurité de la campagne électorale du Président Touadéra dans le nord du pays, en décembre 2020¹¹.

16. À la suite de l'assassinat de M. Damane, les membres du RPRC et la communauté Gula dans son ensemble ont ressenti un sentiment de trahison et de révolte, mais également les autres grands groupes armés, tels que le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC), dominé par l'ethnie Runga, l'Union pour la paix en Centrafrique (UPC), dominée par les Peuls, et le Mouvement patriotique pour la Centrafrique, dominé par les Arabes. Ce sentiment de révolte a contribué à la réorganisation de la CPC en juillet 2022, dans les préfectures de la Vakaga et de Bamingui-Bangoran, sous la direction de Nourredine Adam (CFi.002) et d'Ali Darassa (CFi.015), visés par les sanctions.

17. Les FACA, avec le soutien d'instructeurs russes, se sont progressivement déployées à Bria, en avril 2022, et ont ciblé les chefs du groupe armé Gula à Bria et dans le triangle Ouadda, Sam-Ouandja, Ouanda Djallé. Certains membres de la communauté Gula ont considéré qu'ils étaient ciblés en raison de leur appartenance ethnique et se sont donc radicalisés, malgré l'accord de paix de 2021 signé entre les populations de Bamingui-Bangoran, de la Haute-Kotto et de la Vakaga, sous les auspices de l'ancien Président Michel Djotodia. La prise d'otages de Tiringoulou décrite ci-dessous (voir par. 70 à 80) est une nouvelle manifestation de cette radicalisation.

B. Dynamique des groupes armés dans l'est de la République centrafricaine

18. À la suite du déploiement des FACA appuyées par des instructeurs russes, la CPC a été soumise à un mouvement continu de démantèlement et de regroupement dans les préfectures de la Vakaga, de Bamingui-Bangoran et de la Haute-Kotto, d'où un plus grand risque d'affrontements armés au début de la saison sèche.

19. Dans la préfecture de la Haute-Kotto, des éléments armés de l'UPC et du FPRC ont été signalés sur plusieurs axes menant à Bria. Ils auraient extorqué plusieurs civils dans des villages situés à 35 kilomètres au sud d'Aigbando, obligeant nombre d'entre eux à se réfugier dans la brousse. Le 6 décembre, 40 éléments des FACA et des instructeurs russes se sont déployés à Aigbando¹².

¹¹ Réunions à Bria, 28 au 30 novembre 2022.

¹² Réunion avec les représentants des communautés et les forces de sécurité à Bria, 28 au 30 novembre 2022.

20. Le 7 décembre 2022, les éléments armés du général autoproclamé du FPRC, Mahamat Salleh (voir [S/2021/569](#), par. 21, 23 et 40 à 42, et photographie à l'annexe 4), sont arrivés au village d'Akocho. Leur présence a été signalée aux instructeurs russes basés à Aigbando, situé à 25 kilomètres d'Akocho. Le jour d'après, au petit matin, les forces de M. Salleh ont affronté à Akocho les instructeurs russes et les pisteurs centrafricains qui les accompagnaient, ce qui a fait des victimes des deux côtés¹³.

21. Plus tôt, le 13 septembre 2022, une dizaine d'éléments de la CPC, dirigés par M. Salleh, ont attaqué une position des FACA dans le district de Gobolo, dans les alentours de Bria. Les FACA ont repoussé les assaillants, les empêchant d'entrer dans la ville¹⁴. Le 18 novembre, la CPC a également attaqué une base des FACA dans le village de Ngouaboudou, situé à 45 kilomètres de Bria sur l'axe Bria-Ippy, tuant une personne civile et en blessant plusieurs autres¹⁵.

22. Depuis le début du mois de septembre 2022, les groupes armés s'étaient multipliés également autour de Sikikede (préfecture de la Vakaga). À Mouraye, des éléments arabes Misseriya avaient été signalés aux côtés d'éléments affiliés à la CPC. La CPC avait érigé des barrages sur la route Ndiffa-Gordil afin de prélever des taxes illégales. Pour dissuader les milices de la CPC et les milices Misseriya d'attaquer Birao, la capitale de la préfecture de la Vakaga, des instructeurs russes s'y sont installés le 7 décembre¹⁶.

23. À la suite du retrait de la MINUSCA de sa base temporaire dans la ville d'Ouadda (préfecture de la Haute-Kotto), le 10 novembre 2022, les conditions de sécurité s'étaient dégradées. La CPC avait repris le contrôle de la ville le 14 novembre, mis en place une administration de facto et commencé à prélever des taxes illégales et à recruter des jeunes et des enfants¹⁷. Le commandant autoproclamé de l'UPC, le colonel Abdoulaye, a organisé des patrouilles dans la ville ainsi que le trafic de diamants et d'or vers le Soudan et le Tchad.

24. Dans le sud-est, des éléments armés qui appartiendraient à la CPC ont tendu une embuscade à des commerçants, à 20 kilomètres au sud de Bakouma (préfecture du Mbomou), le 1^{er} décembre 2022. Ces commerçants revenaient du marché hebdomadaire de Ouango, situé à 134 kilomètres à l'ouest de Bangassou¹⁸. Sept d'entre eux ont été tués et quatre, blessés. Ils ont été dévalisés. L'attaque a coïncidé avec les mouvements des groupes armés dans la région, au début de la saison sèche, pour le contrôle des routes commerciales. En outre, le 26 novembre 2022, des éléments de l'UPC ont attaqué un convoi humanitaire sur l'axe Pombolo-Kembé. Une grande somme d'argent et des biens ont été volés¹⁹.

C. Dynamique des groupes armés dans le centre de la République centrafricaine

25. Voir annexe 7.

¹³ Ibid. ; rapport confidentiel daté du 13 décembre 2022.

¹⁴ Réunions avec les autorités gouvernementales et les représentants des communautés à Bria, 29 novembre 2022.

¹⁵ Ibid.

¹⁶ Communication reçue d'une source confidentielle, 18 décembre 2022.

¹⁷ Réunions avec des sources confidentielles à Bangui, 28 au 30 novembre 2022.

¹⁸ Communication avec plusieurs sources communautaires locales à Bakouma, 3 décembre 2022.

¹⁹ Réunion avec un député de Kembé, Bangui, 2 décembre 2022 ; communication reçue de sources locales, 2 décembre 2022.

IV. Armes

A. Fourniture d'armes et de munitions aux groupes armés

26. Comme l'a déjà indiqué le Groupe d'experts dans un rapport ([S/2021/569](#), par. 29 à 33), l'approvisionnement en armes des groupes armés fluctuait et dépendait en grande partie de la situation géopolitique de la région. Du fait de l'instabilité au Soudan et au Tchad, les armes étaient l'objet de toutes les convoitises ; elles sont donc moins disponibles en République centrafricaine et donc plus chères²⁰. La plupart des armes et des munitions entraient dans le pays pendant la saison des pluies, lorsque les routes étaient impraticables pour les forces internationales gouvernementales, équipées de véhicules, tandis que les groupes armés pouvaient encore se déplacer à l'aide de motos et d'ânes (voir annexe 8).

27. Dans le même temps, la capacité financière des groupes armés à se procurer des armes et des munitions plus récentes semblait limitée²¹. En effet, les armes saisies par la MINUSCA étaient principalement des fusils AK-47 datant de 1982 et 1986 et des fusils à un coup de fabrication artisanale²².

28. À cette époque, les groupes armés étaient le plus actifs le long de la frontière nord du pays, qui servait de tête de pont pour la logistique et facilitait les retranchements et le retrait tactique lorsque les forces gouvernementales et alliées avançaient. Lorsque celles-ci étaient trop proches ou risquaient de prendre le dessus, les groupes armés avaient installé des caches d'armes et de munitions souterraines tout au long des axes de progression, à des endroits bien précis. On trouvera à l'annexe 9 des images d'une de ces caches, qui serait tenue par le groupe armé Retour, réclamation et réhabilitation (3R) à l'ouest de Kouï (préfecture de l'Ouham-Pendé). Le Groupe d'experts a relevé cinq voies d'approvisionnement en armes et munitions (voir annexe 10).

B. Utilisation d'engins explosifs et de drones aériens

29. S'appuyant sur des statistiques confidentielles, le Groupe d'experts a noté une légère diminution du nombre d'atteintes à la sécurité dues à des mines terrestres et à des engins explosifs. Entre mai et novembre 2022, 21 atteintes à la sécurité ont été enregistrées, contre 32 pour la même période en 2021. En 2021, 30 décès avaient été signalés ; seuls quatre avaient été enregistrés à ce jour en 2022. Le nombre de personnes blessées a diminué d'environ 50 %, passant de 33 en 2021 à 16 en 2022, des civils en majorité les deux années²³.

30. Si le nombre d'atteintes à la sécurité diminuait peut-être, l'utilisation d'engins explosifs s'était diversifiée et étendue à d'autres régions que le nord-ouest (voir [S/2021/569](#), annexe 3.16 ; et [S/2022/527](#), par. 51). Outre ces nouvelles utilisations de dispositifs explosifs, le Groupe d'experts a également noté pour la première fois la possession et l'utilisation de drones aériens par des groupes armés.

Bombardement à Bossangoa

31. Dans la nuit du 27 au 28 novembre, vers 2 h 56 du matin, des témoins ont entendu quatre détonations successives à proximité de la base des instructeurs russes

²⁰ Rapport confidentiel, 25 août 2021.

²¹ Réunion avec des sources confidentielles à Bangui, 25 novembre au 4 décembre 2022.

²² Rapports confidentiels, 16 septembre et 11 octobre 2022. Les armes saisies comprennent également des roquettes et des munitions de 7,62x39mm.

²³ Statistiques confidentielles, aucune date.

de Bossangoa, près de l'usine de l'Office national du coton, sur la route principale de Bangui. Des témoins ont également entendu un avion survoler la zone, mais comme il faisait nuit, ils n'ont pas pu déterminer le type ou la direction de l'appareil. Une heure plus tard, deux explosions ont également été entendues venant de la même direction, ainsi que des tirs d'armes légères²⁴.

32. Les explosifs n'ont touché que l'usine de coton, et aucun blessé ou mort n'a été signalé. Des parachutes ont été trouvés sur les lieux. Ils auraient été utilisés pour retarder les explosions afin de permettre à l'appareil de s'éloigner à une distance sûre. À en juger par les impacts visibles sur le toit de l'usine ainsi que par le fait que les branches supérieures des arbres environnants avaient été arrachées, le Groupe d'experts a estimé que les quatre premières explosions s'étaient produites à une hauteur d'environ 30 mètres. Deux cratères ont également été signalés, le premier près de la clôture à l'extérieur de l'usine et le second, à l'intérieur de l'usine. Ils ont probablement été causés par la deuxième série d'explosions.

33. Outre les parachutes, des éclats de fer de 6, 10 et 12 millimètres provenant de tiges métalliques ont été retrouvés et leur impact était visible sur les bâtiments et les arbres (voir annexe 11). Ceci laisse penser qu'au moins les bombes larguées auraient été de fabrication artisanale et équipées d'une minuterie ou d'un altimètre pour les déclencher.

Incident dû à une mine antivéhicule à Kouli

34. Voir annexe 12.

Incident dû à engin explosif improvisé à Carnot

35. Le Groupe d'experts a signalé avec inquiétude le premier cas avéré de fabrication d'un engin explosif improvisé. Le 26 octobre 2022, un engin a explosé sur la terrasse d'un immeuble inhabité du centre-ville de Carnot, tuant un jeune homme. Il aurait été en train de manipuler une grenade qui a explosé lorsqu'il a essayé d'y ajouter des vis et des boulons afin de fabriquer un système d'amorçage sous la forme d'une boîte métallique qui, ouverte, relâche la manette de la grenade²⁵.

Mines antipersonnel à Koméblé

36. Voir annexe 13.

Les groupes armés utilisent peut-être des drones aériens volés

37. En septembre 2022, la MINUSCA a repéré plusieurs minidrones aériens : à Nzako, les 7 et 21 septembre à 19 heures et à Ouanda Djallé, le 28 septembre à 18 heures et à nouveau le 29 septembre²⁶. À Ouanda Djallé, il se serait agi de drones aériens de type « DJI MAVIC II ». On les voit dans des vidéos obtenues par le Groupe d'experts montrant des combattants de l'UPC exhibant un drone aérien qu'ils ont pris du sac à dos d'un combattant des FACA neutralisé à la suite d'affrontements à Nzako en mai 2022 (voir [S/2022/527](#), par. 36). Le Comité n'avait reçu aucune notification ni accordé de dérogation concernant des drones aériens. Les FACA ont nié être en possession des drones susmentionnés (voir annexe 14 pour des informations, analyses et photographies supplémentaires).

²⁴ Réunions avec des sources confidentielles à Bangui, 29 et 30 novembre 2022.

²⁵ Correspondances de sources confidentielles, 30 mai 2022.

²⁶ Rapports confidentiels, 8, 22 et 29 septembre 2022.

C. Surveillance de l'embargo sur les armes

38. Depuis l'adoption, le 7 août 2020, du régime général des armes classiques, leurs pièces, composantes et munitions, on attendait le décret d'application national comportant des dispositions sur le marquage, les saisies et les transferts d'armes. Dans l'intervalle, les directives techniques relatives à la vérification des armes et munitions de mai 2019 (voir annexe 15) s'appliquaient à tous les transferts d'armes en République centrafricaine, même si elles concernaient initialement les livraisons de la Fédération de Russie qui avaient fait l'objet d'une dérogation par le Comité²⁷. Les directives techniques prévoyaient que la Direction générale des services techniques du Ministère de la défense demande à des équipes de vérification mixtes, incluant la MINUSCA (Service de la lutte antimines et division de la réforme du secteur de la sécurité), la mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine et le Groupe d'experts, d'inspecter les livraisons d'articles ayant fait l'objet d'une dérogation.

39. Il y a eu deux inspections en 2019 : l'une concernant des livraisons par la France ayant fait l'objet d'une dérogation, suivant la même démarche, et l'autre, la Fédération de Russie, mais depuis lors, aucune inspection n'avait eu lieu. Le Groupe d'experts avait tenté à plusieurs reprises de programmer une réunion avec le Ministre de la défense et la Direction générale des services techniques pour parler des inspections et proposer de partager de manière ponctuelle des informations afin de vérifier les transferts. À cet égard, le Directeur de cabinet du Ministre a demandé s'il était pertinent que le Groupe d'experts vérifie les livraisons, étant donné qu'un nouvel assouplissement de l'embargo sur les armes avait été décrété dans la résolution [2648 \(2022\)](#)²⁸. Aucune réunion n'a été accordée au Groupe d'experts pendant ses visites en octobre et décembre 2022.

40. En coopération avec le Groupe d'experts, la MINUSCA a été chargée, conformément au paragraphe 37 b) de la résolution [2659 \(2022\)](#), de surveiller l'application de l'embargo sur les armes et des procédures de dérogation et de notification. Son rôle de surveillance à l'aéroport international de Bangui-M'Poko a été limité, car des éléments de la garde présidentielle avaient retiré sans autorisation sa caméra haute performance fixée sur la tour de contrôle, le 10 juin 2022 ([S/2021/569](#), par. 100)²⁹. Le Ministère de la défense a indiqué avoir enlevé la caméra pour des « raisons d'État » (voir annexe 16).

Livraisons d'armes et de munitions par des États Membres ne respectant pas ou violant l'embargo sur les armes

41. Le Groupe d'experts a constaté que l'embargo sur les armes et la procédure de notification concernant des livraisons récentes en provenance du Soudan n'étaient pas respectés. À deux reprises, les 18 août et 19 novembre 2022, le même Antonov An-32B immatriculé ST-PAW de l'escadre aérienne de la police soudanaise est arrivé

²⁷ Réunion avec le Secrétaire exécutif de la Commission nationale sur les armes légères et de petit calibre de la République centrafricaine, qui préside également le secrétariat technique du Comité de coordination interministériel, 21 octobre 2022.

²⁸ Alors que dans les résolutions précédentes renouvelant l'embargo sur les armes, les catégories d'armes étaient progressivement soumises à une procédure de notification plutôt que de dérogation, la résolution [2648 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité soumet à notification toutes les livraisons d'armes et de munitions aux forces de sécurité centrafricaines destinées à soutenir le processus de réforme du secteur de la sécurité, ou à être utilisées dans le cadre de celui-ci.

²⁹ Réunion avec une source diplomatique à Bangui, 12 juillet 2022 ; réunions avec plusieurs sources confidentielles travaillant à l'aéroport international de Bangui-M'Poko, 25 au 30 novembre 2022.

à l'aéroport international de Bangui-M'Poko pour livrer des articles militaires, qui ont été chargés dans des véhicules des FACA (voir annexe 17).

42. Le Groupe d'experts a exclu la possibilité que ces livraisons aient été notifiées au Comité. Le 9 juin 2022, 100 soldats des FACA membres de la force tripartite avaient été informés qu'ils devaient partir d'Am Dafok, au Soudan, mais un seul vol, le deuxième, venant de Khartoum, transportait huit passagers en plus de l'équipage³⁰. Le 10 août 2022, les autorités centrafricaines ont également prévenu le Comité de l'arrivée de deux camions, de munitions de 7,62 mm et de roquettes provenant de la Military Industry Corporation basée au Soudan, mais elles ont omis des détails importants requis par le paragraphe 4 de la résolution 2488 (2019), tels que la date d'arrivée prévue et le mode de transport. Ces fournitures militaires étaient trop volumineuses pour être transportées par un avion de type An-32. Elles ont très probablement été transportées du Soudan à bord d'un avion-cargo Ilyushin IL-76TD immatriculé EX-76005, le 22 octobre 2022, d'où des caisses militaires et deux camions ont été déchargés.

43. Il est très probable que les conteneurs déchargés du ST-PAW, le 19 novembre 2022, transportaient des fusils d'assaut de type AK-47. S'agissant de la livraison ayant eu lieu le 18 août, on ne voit pas clairement la forme de l'article transporté dans le camion des FACA (voir annexe 17). Le Groupe d'experts a écrit aux Gouvernements centrafricain et soudanais pour avoir plus d'informations sur les trois avions en provenance du Soudan, mais n'a reçu aucune réponse.

Fourniture de toute autre assistance en rapport avec les activités militaires en violation de l'embargo sur les armes

44. Dans le cadre de la suite donnée aux conclusions de son rapport final de 2021 (S/2021/569), le Groupe d'experts a continué de recenser les aéronefs utilisés dans le cadre d'activités militaires mais n'ayant fait l'objet d'aucune notification ou demande de dérogation au Comité et d'en retracer l'origine. Tout d'abord, il convient de noter que les numéros d'immatriculation des aéronefs enregistrés auprès du Ministère centrafricain de la défense commençaient par K, alors que ceux des aéronefs enregistrés auprès de l'Autorité nationale de l'aviation civile commençaient par A.

45. Suite à une lettre envoyée par le Groupe d'experts, Kratol Aviation, une société opérant depuis Sharjah, aux Émirats arabes unis, a reconnu avoir été propriétaire de deux petits avions Antonov An-28 portant actuellement les numéros d'immatriculation TL-KFT et TL-KPF. Dans son rapport final de 2021, le Groupe d'experts avait indiqué que ces deux appareils avaient été utilisés dans des activités militaires (voir S/2021/569, par. 81). Kratol Aviation a déclaré qu'elle les avait vendus à une société immatriculée en République centrafricaine, Mining Industries, en février 2021, juste avant qu'ils ne soient transférés au Ministère de la défense, le 4 mars 2021³¹. Toutefois, d'après les certificats d'immatriculation du Ministère de la défense présentés par la société, celle-ci avait été le précédent propriétaire du TL-KPF et l'exploitant du TL-KFT (voir annexe 18).

46. Le Groupe d'experts a également reçu des informations selon lesquelles Kratol Aviation avait été le précédent propriétaire d'un avion de passagers de type Ilyushin Il-18 (MSN : 186009403), arrivé à Bangui le 30 août 2021 sous le numéro d'immatriculation TL-KBR³². La société a toutefois nié être propriétaire de cet

³⁰ Communication confidentielle, 25 novembre 2022.

³¹ Mining Industries est effectivement une société enregistrée en République centrafricaine, qui s'est vu attribuer une concession minière dans le nord du pays. Le Groupe d'experts n'a pas été en mesure de contacter l'entreprise, car son numéro de téléphone n'était pas en service.

³² Information fournie par un État Membre, 9 novembre 2022.

appareil, affirmant qu'elle s'était occupée des tâches de maintenance d'avril à juin 2021 et que l'appareil aurait été transféré d'une société privée étrangère à une société privée centrafricaine en juillet 2021. Kratol a également nié avoir possédé ou exploité un avion-cargo de type Ilyushin IL-76TD (MSN : 83485561), arrivé à Bangui le 29 mai 2021 sous le numéro d'immatriculation TL-KMZ³³.

47. L'Aero Transport Data Bank avait en effet momentanément répertorié les deux appareils sous l'immatriculation civile centrafricaine, TL-ART pour le Il-76 et TL-ARN pour le Il-18³⁴. Cependant, l'Autorité nationale de l'aviation de la République centrafricaine a nié avoir jamais enregistré les deux appareils³⁵. Elle a indiqué en revanche que les propriétaires ou les exploitants des appareils An-28, l'Il-18 et l'Il-76, avaient demandé une immatriculation civile, mais que celle-ci avait dû leur être refusée parce que les appareils avaient plus de 30 ans.

48. Afin d'éclaircir l'ambiguïté des numéros d'immatriculation, des propriétaires et des opérateurs antérieurs ayant transféré les appareils au Ministère de la défense, le Groupe d'experts a demandé aux autorités centrafricaines les certificats d'immatriculation des appareils Il-18 et Il-76, mais n'avait pas encore reçu de réponse.

49. Le Groupe d'experts a également constaté la présence d'un hélicoptère militaire Mi-17 n'ayant pas fait l'objet de notification ou de dérogation. L'hélicoptère a été photographié à l'aéroport de Birao le 7 décembre 2022 et a survolé Bangui le 1^{er} décembre 2022 (voir annexe 19), mais il pourrait se trouver dans le pays depuis juillet 2021, date à laquelle le Groupe d'experts a vu ce type d'hélicoptère.

Suite donnée à la saisie d'armes et de munitions et à l'arrestation d'un ressortissant français à Bangui le 10 mai 2021

50. Le 10 mai 2021, le ressortissant français Juan Remy Quignolot a été arrêté par l'Office central de répression du banditisme pour possession d'armes et organisation de troubles armés. Lors de la perquisition de son domicile, des armes à feu, des munitions et d'autres types de matériel militaire et de chasse ont été confisqués (voir [S/2021/569](#), annexe 3.6). À sa première audience devant le tribunal de district de Bangui, le 18 mai 2021, M. Quignolot a déclaré qu'il gardait des armes pour le compte d'un collègue qui travaillait pour le projet Ecofaune financé par l'Union européenne (voir également [S/2017/1023](#), par. 174)³⁶.

51. En juin 2021, le Groupe d'experts a inspecté des armes et des munitions qui auraient été trouvées en la possession de M. Quignolot et a envoyé des demandes de traçage à plusieurs États Membres et entités. Le Groupe d'experts a pu retracer des munitions de type 9 mm, dont une boîte de 50 cartouches aurait été trouvée en possession de M. Quignolot. Toutefois, compte tenu d'informations reçues d'une source proche de M. Quignolot, le Groupe d'experts a des motifs raisonnables de douter que celui-ci ait été en possession de ce type de munition³⁷. Il devra donc vérifier cette allégation avant de rendre compte de l'origine des munitions.

52. Alors qu'il se trouvait à Bangui au début du mois de décembre 2022, le Groupe d'experts a également tenté de rencontrer M. Quignolot, qui avait été libéré

³³ Selon des données aéroportuaires confidentielles, les deux appareils effectuaient des rotations et des ravitaillements pour les instructeurs russes, qui eux étaient dûment notifiés.

³⁴ Voir www.aerotransport.org/.

³⁵ Réunion à Bangui, 2 décembre 2022.

³⁶ Juan Remy Quignolot, procès-verbal de première comparution, tribunal de district de Bangui, 18 mai 2021, archivé à l'ONU.

³⁷ Juan Remy Quignolot, procès-verbal de la première comparution, Tribunal de district de Bangui, 18 mai 2021, archivé à l'ONU.

provisoirement le 28 septembre 2022. En raison de contraintes de temps, l'avocat de celui-ci n'a pas été en mesure d'organiser une rencontre³⁸. Le Groupe d'experts a adressé une lettre à M. Quignolot par l'intermédiaire de son avocat pour lui demander s'il avait été en possession des munitions en question et, si c'était le cas, par quel moyen, mais n'avait pas encore reçu de réponse.

V. Ressources naturelles

A. Diamant

Suspension de la visite d'examen du Processus de Kimberley

53. Voir annexe 20.

Problèmes de sécurité dans les sous-préfectures où la levée de la suspension du Processus de Kimberley est proposée

54. Le Groupe d'experts a surveillé les incidents de sécurité à partir de janvier 2022 dans les cinq sous-préfectures de l'ouest où le Gouvernement a proposé de lever la suspension du Processus de Kimberley, sur la base de rapports de la MINUSCA, de communications avec les opérateurs miniers locaux et d'entretiens avec diverses sources à Bouar lors d'une mission qui s'est déroulée du 17 au 19 octobre 2022.

55. Des incursions de groupes armés avaient eu lieu dans deux (Abba et Gamboula) des cinq sous-préfectures (voir annexe 21). Les mines d'or ont été essentiellement concernées, bien que certains sites mentionnés produisent à la fois or et diamant. Dans ces deux sous-préfectures, les mineurs n'étaient plus assujettis aux taxes illicites régulièrement prélevées, principalement par le groupe Retour, réclamation et réhabilitation (3R), signalées dans des rapports précédents en 2020 (voir [S/2020/662](#), par. 83 ; [S/2021/569](#), par. 45 à 48). Du fait du déploiement des FACA en début 2021, avec le soutien des instructeurs russes, de nombreux combattants du groupe 3R avaient été dispersés et poussés à passer de l'autre côté de la frontière, au Cameroun, d'où ils entreprenaient des opérations de harcèlement aux alentours de la frontière. Ces sites étaient également des sites d'extraction d'or et non de diamant³⁹.

56. Dans le même temps, compte tenu des mauvais traitements et de l'extorsion auxquels étaient soumis les mineurs et les collecteurs accusés d'être associés à des groupes armés, la liberté de mouvement dans la région était limitée. Souvent, ces actes que commettaient les FACA étaient entièrement motivés par l'appât du gain. Les creuseurs artisanaux de la sous-préfecture de Sosso Nakombo subissaient également ces exactions, d'après les rapports, alors qu'aucun groupe armé ne se trouvait dans cette zone (voir annexe 21).

57. Par ailleurs, en août 2021, les FACA ont empêché la MINUSCA de patrouiller et d'entreprendre des activités de déminage sur un tronçon de route dans la sous-préfecture de Baboua, de Bondiba à Ngua-Bouar, près de la frontière camerounaise, mais menant à des sites à Abba où des incidents avaient été signalés. L'accès restait difficile en raison des multiples points de contrôle des FACA érigés sur cette route et plus loin dans la sous-préfecture d'Abba⁴⁰.

³⁸ Entretien avec une source confidentielle, 20 janvier 2023.

³⁹ La sous-préfecture de Baboua, où l'exploitation artisanale concerne exclusivement l'or, est également touchée. Il n'est donc pas proposé d'y lever la suspension.

⁴⁰ Rapport confidentiel, 24 février 2022 ; réunion avec une source confidentielle à Bouar, 18 novembre 2022. On trouvera à l'annexe 16 une réponse du Ministère de la défense concernant cet incident.

58. S'agissant de la sous-préfecture de Bria, des groupes armés avaient récemment causé des troubles lorsque le « général » Mahamat Salleh (voir par. 20) du FPRC et le général Abdoulaye Machai (voir par. 62) de l'UPC ont emmené leurs troupes de la région de Bakouma vers le nord, vers Gordil, en septembre 2022. Le 22 septembre, un creuseur artisanal vivant dans le district de Ndourou 2 à Bria, a été dépouillé de ses trois diamants et de 7 000 000 francs CFA (11 317 dollars) par M. Machai et ses hommes. Un autre mineur, vivant dans le district de Mande III à Bria, a été dépouillé de ses diamants sur le site minier de Yanga par M. Salleh et ses hommes⁴¹.

B. Or

Augmentation des exportations légales

59. Les exportations légales d'or de la République centrafricaine ont augmenté. Entre janvier et septembre 2022, plus d'une tonne d'or a été exportée de la République centrafricaine, par rapport à une production estimée à près de 2 tonnes par an en 2018 (voir [S/2019/930](#), par. 156)⁴². La production avait probablement augmenté ces dernières années, mais on pouvait affirmer sans risque que la plus grande partie de la production d'or du pays était désormais exportée légalement. Ceci cadrerait bien avec la quantité de diamants produits dans les sous-préfectures conformes de l'ouest du pays, d'après les calculs figurant dans le rapport final précédent du Groupe d'experts (voir [S/2022/527](#), par. 31). Les exportations légales se sont élevées à 235 kilos pour la même période en 2020, 142 kilos en 2019 et 108 kilos en 2018 (voir [S/2019/930](#), annexe 8.2)⁴³. Le Groupe d'experts ne disposait pas de données pour 2021.

60. Une poignée de fonderies et de centrales d'achat ont été responsables des exportations d'or centrafricain. Les fonderies s'approvisionnaient généralement à divers endroits dans l'est et l'ouest de la République centrafricaine. Le Groupe d'experts a obtenu d'un fondeur un certificat d'exportation pour 15 kilogrammes d'or, indiquant comme origine Bossangoa, Bambari, Bozoum, Gamboula, Alindao ou Bagandou (voir annexe 22). Des villes et des villages ont été mentionnés mais pas un site particulier ; il a donc été difficile de savoir s'il s'agissait de mines occupées par des groupes armés. Le Groupe d'experts collaborait avec des fonderies d'or et des centrales d'achat pour les amener à appliquer le Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque⁴⁴.

Problèmes de sécurité dans les principales zones de production d'or

61. Comme le Groupe d'experts l'a indiqué dans son précédent rapport final (voir [S/2022/527](#), par. 38 et 39), les conditions de sécurité dans les principaux sites d'extraction de l'or aux alentours de Gordil, près de la frontière tchadienne, dans la préfecture de la Vakaga, et aux alentours de Kouki dans la préfecture d'Ouham sont restées instables. Concernant Gordil, le Groupe d'experts avait reçu des informations selon lesquelles la principale mine productive de Mandjan avait attiré Tom (Anour) Adam, alias « Ben Laden » ([S/2021/87](#), par. 26), qui avait été chassé de Sam Ouandja,

⁴¹ Réunions avec les autorités gouvernementales et les représentants des communautés à Bria, 28 au 30 novembre 2022.

⁴² Chiffres officiels concernant l'exportation, archivés à l'ONU.

⁴³ Voir www.mines.gouv.cf/actualite/141/exportation-de-diamants-bruts-et-lor-au-cours-du-periode-de-janvier-septembre-2020#:~:text=La%20R%C3%A9publique%20Centrafricaine%20a%20export%C3%A9,3%20994%20822%20395%20FCFA.

⁴⁴ Par sa résolution 2262 (2016) sur la République centrafricaine, le Conseil de sécurité a salué les mesures prises par les États Membres pour promouvoir l'utilisation par les acteurs économiques de directives en matière de diligence telles que le Guide OCDE.

zone riche en diamants, par les FACA et la MINUSCA au cours d'une opération conjointe en août 2022.

62. D'autres éléments chassés de Sam Ouandja avaient établi leur camp à Mbangana, zone également riche en diamants, à 100 kilomètres au sud de la ville en direction de Bria, comme Djuma Alanta (S/2021/87, par. 26) et Hissein Damboucha, chef du FPRC de Bria (voir S/2019/930, par. 89 à 91). Ils avaient été rejoints par le général de l'UPC, Abdoulaye Machai, qui avait été identifié comme l'un des principaux auteurs de violences sexuelles dans la sous-préfecture de Bakouma en 2021⁴⁵. Des discussions avaient été engagées entre ces éléments et les représentants du Programme national de désarmement, démobilisation et réintégration, mais les dirigeants avaient préféré établir leur contrôle sur un autre site lucratif plutôt que de participer au programme de désarmement, démobilisation et réintégration, qui manquait cruellement de fonds.

63. Dans son précédent rapport, le Groupe d'experts avait publié des reçus pour l'achat d'or à Gordil, indiquant que des bijouteries au Tchad avaient fait des achats (voir S/2022/527, par. 38)⁴⁶. Ces bijouteries ont agi en violation du régime de sanctions établi par l'ONU, car elles se sont approvisionnées dans des régions sous le contrôle de groupes armés prélevant des impôts illicites. Le Groupe d'experts n'avait rien trouvé indiquant que des fonderies ou des centrales d'achat basées à Bangui s'étaient également approvisionnées dans ces régions.

64. Outre la zone de Gordil, le Groupe d'experts s'inquiétait de la situation en matière de sécurité et des droits humains dans la zone d'exploitation aurifère de Ndassima (voir S/2021/87, par. 51, 54, 61 à 64) au nord de Bambari (préfecture de la Ouaka). Bien que l'UPC ait été chassée de la région en février 2021 par les FACA et les instructeurs russes, les meurtres et les disparitions avaient continué. Le 9 décembre, les forces armées avaient arrêté cinq personnes travaillant dans le secteur minier artisanal, qui sont portées disparues à ce jour⁴⁷. Le 23 avril, six corps calcinés ont été retrouvés près de Ndassima, dont l'imam de la ville et cinq personnes travaillant à l'intérieur de la concession minière exploitée par MIDAS Ressources (voir S/2021/87, par. 61 à 64)⁴⁸. Le Groupe d'experts a continué d'enquêter sur les deux cas⁴⁹.

⁴⁵ Voir le Rapport sur les violences sexuelles liées aux conflits commises par le FPRC et l'UPC dans les préfectures de Mbomou et de la Haute-Kotto, décembre 2020-mars 2022, disponible sur le site suivant : www.ohchr.org/fr/documents/country-reports/rapport-sur-les-violences-sexuelles-liees-aux-conflits-commises-par-le.

⁴⁶ Le Groupe d'experts a également reçu des informations selon lesquelles des bijouteries au Tchad avaient récemment commencé à acheter des diamants provenant du nord de la République centrafricaine.

⁴⁷ Réunions avec des sources confidentielles à Bambari, 28 au 30 novembre 2022.

⁴⁸ Ibid.

⁴⁹ Le Groupe d'experts enquête sur d'autres attaques et meurtres (pas nécessairement liés aux ressources naturelles), notamment : a) à Bokolobo (préfecture de la Ouaka) où, le 9 mai 2022, l'UPC a attaqué la position des FACA, ces dernières attaquant la population civile en représailles ; b) le massacre de trois bergers peuls à Mbinaye, près de Bang (préfecture de l'Ouham-Pendé), le 15 octobre 2022 ; c) le meurtre d'un membre des FACA et de deux travailleurs de la mine dans la concession minière de Thien Pao à Ndiba par des combattants anti-balaka et le groupe 3R (préfecture de la Nana-Mambéré), le 13 octobre 2022 ; d) l'exécution sommaire par les forces de sécurité et de défense de deux combattants présumés de la CP dans le village de Sans Souci, au sud d'Aigbando (préfecture de la Haute-Kotto), à la mi-janvier 2022 ; e) l'attaque de l'UPC à Nzako, qui a causé la mort de huit soldats des FACA, le 21 mai 2022.

VI. Affaires humanitaires

A. Évolution des besoins humanitaires en République centrafricaine

65. Voir annexe 23.

B. Les groupes armés chassés des zones minières s'en prennent aux acteurs humanitaires

66. Ces derniers mois, du fait des offensives militaires menées contre les groupes armés par la MINUSCA et les FACA, avec le soutien d'instructeurs russes, les groupes armés avaient été delogés d'importantes zones minières, telles que Nzako et Sam-Ouandja, les privant ainsi de gros revenus. En partie à cause de cela, les groupes armés dans certaines régions s'en prenaient aux organisations humanitaires. Ainsi, dans la préfecture de la Basse-Kotto, les ONG internationales faisaient face à une multiplication des vols à main armée ces derniers mois.

67. Les ONG internationales qui géraient des programmes d'assistance pécuniaire et celles qui transportaient et versaient les salaires ainsi que les primes en espèces avaient été particulièrement visées. Les éléments de l'UPC avaient été très actifs sur l'axe Kembé-Mingala et l'axe Kembé-Dingbi. Le 26 novembre, des éléments présumés de l'UPC et de la CPC avaient volé à une ONG internationale une somme en espèces qui devait être versée à des enseignants à titre de bonus. Depuis, l'ONG avait suspendu tout transport d'argent et était en train de réévaluer la situation⁵⁰. D'après certains éléments, les groupes armés savaient à l'avance quelles organisations transportaient de l'argent liquide et à quelles dates.

68. À ce jour, ces vols semblaient être motivés par l'opportunisme et la nécessité pour les groupes armés de compenser la perte de revenus provenant de l'exploitation minière artisanale illégale afin d'assurer les fournitures de base de leur groupe.

69. Dans la préfecture de la Vakaga, les groupes armés s'étaient également tournés vers les enlèvements contre rançons. Dans son rapport confidentiel de novembre au Comité, le Groupe d'experts décrivait déjà un cas survenu en octobre 2022 impliquant les milices Misseriya, décrit plus bas à l'annexe 24. On trouvera ci-dessous le cas le plus récent impliquant des acteurs armés de la communauté ethnique Gula, suivi d'une analyse plus générale de la prolifération des milices Misseriya dans la préfecture.

C. Situation prolongée de prise d'otages dans le nord de la préfecture de la Vakaga

70. Le matin du 11 novembre, deux membres du personnel du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et un représentant du Ministère de l'équipement et des travaux publics ont quitté Tiringoulou, dans le nord de la Vakaga, à bord de trois motos-taxis et se sont dirigés vers l'ouest, en direction de Gordil⁵¹. Vers 10 heures, à quelques kilomètres à l'ouest de Ndiffa (22 km de Gordil), ils ont été arrêtés par un groupe d'éléments armés, dévalisés et interrogés sur leur

⁵⁰ Communication avec le directeur de pays d'une ONG internationale, 16 décembre 2022.

⁵¹ Selon l'UNOPS, les trois personnes avaient été en mission conjointe pour évaluer et sélectionner des pistes rurales à réhabiliter dans le cadre d'un projet d'urgence de rétablissement des infrastructures dans la région (voir la lettre de l'UNOPS au Ministère de l'équipement et des travaux publics à l'annexe 24).

mission et leur destination, puis accusés d'être des espions envoyés par Bangui pour connaître la position des groupes armés dans la région⁵².

71. Les éléments armés appartenaient au Parti pour le rassemblement de la nation centrafricaine (PRNC), dirigé par le chef d'état-major, Mohamed Ali, alias « B13 ». Celui-ci était accompagné d'Abdrahaman Toukash, « coordonnateur militaire » du PRNC, ex-membre des FACA et, selon les médias locaux, oncle de B13 ; de Mahamat Nil, qui serait tchadien ; et d'Abdel Motall, une recrue civile de Ndiffa. B13 était également l'adjoint de Tom Anour Adam, alias Ben Laden, qui se trouverait à proximité de Gordil (voir par. 61).

72. B13 était sur le point de libérer les trois hommes et de les renvoyer à Tiringoulou, mais il aurait téléphoné au Président du PRNC, Nourid Gregaza, qui serait en France, pour l'informer de la situation⁵³. Cet appel aurait changé la situation. B13 a renvoyé les chauffeurs et les trois personnes ont été emmenées à pied dans la brousse. Les chauffeurs sont retournés à Tiringoulou et ont prévenu les autorités locales.

73. Entre le 11 et le 13 novembre, plusieurs membres du personnel des Nations Unies ont été en contact téléphonique avec B13 et, le 13 novembre, une équipe des Nations Unies est arrivée à Tiringoulou pour négocier avec les preneurs d'otages. À cette date, B13 avait formulé deux demandes : a) la libération de la prison de Bangui du « général » du Rassemblement patriotique pour le renouveau de la Centrafrique (RPRC), Azor Kalite, et de trois autres personnes, toutes arrêtées par les forces de la MINUSCA le 19 mai 2020⁵⁴ ; b) une somme allant de 10 millions de FCFA (16 000 dollars) à 60 millions de FCFA (97 000 dollars), destinée à la nourriture et au paiement de gardes chargés de la protection des otages⁵⁵.

74. Les éléments du PRNC ont refusé de rencontrer les négociateurs en personne. Ils ont sans cesse changé de lieux avec les otages, mais pas sur de longues distances ; on pense qu'ils seraient dans la région de Ndiffa. Les négociateurs à Tiringoulou ont apparemment parlé au téléphone avec les trois otages, qui leur ont assuré qu'ils étaient bien traités⁵⁶.

75. Le 16 novembre, le PRNC a publié un communiqué de presse sur son « papier à en-tête » (voir annexe 26), signé par B13, apparemment dans le village de Manou, entre Ndiffa et Gordil. Dans ce document, B13 déclarait avoir capturé « trois espions du Gouvernement » et fait deux demandes pour leur libération. Il demandait aux autorités locales de la Vakaga, en particulier au maire de la commune d'Ouandjia, qu'il dit respecter, à s'engager dans les négociations.

76. Les preneurs d'otages ayant proféré des menaces contre les négociateurs le 3 décembre, la MINUSCA a emmené ces derniers par avion, de leur base où ils se trouvaient située dans le complexe d'une ONG à Tiringoulou à son bureau local à Birao⁵⁷.

⁵² Gordil est une importante zone de contrôle pour les groupes armés de la communauté Gula, proche des zones de contrôle du FPRC dominées par les Runga, plus loin vers la frontière tchadienne. Les deux groupes sont en train de se repositionner.

⁵³ Source confidentielle, Bangui, 28 novembre 2022 ; le déroulement des événements a été confirmé par plusieurs sources à Bangui, 28 au 30 novembre.

⁵⁴ Azor Kalite, un ancien membre des FACA appartenant à la communauté ethnique Gula, a été arrêté par la MINUSCA à Ndélé, le 19 mai 2020, avec huit de ses hommes (voir [S/2020/662](#), par. 31 à 33).

⁵⁵ Sources confidentielles, Bangui, 28 au 30 novembre 2022.

⁵⁶ Ibid.

⁵⁷ Source confidentielle ayant une connaissance directe de l'incident, par téléphone, 10 décembre 2022.

77. Le 16 décembre, le PRNC a publié une autre déclaration à la presse (voir annexe 27), signée par B13, par délégation du Président du PRNC, Nourid Gregaza, dans la laquelle il a indiqué qu'il était en négociation avec la communauté internationale par l'entremise de la MINUSCA et qu'il rejetait toute négociation avec l'ancien Président de la transition, Michel Djotodia, un Gula ethnique de la même région que B13⁵⁸.

78. Dans la déclaration, le PRNC a également reproché au Ministre de la justice, Arnaud Djoubaye Abazène, d'exercer une trop grande pression sur ses propres « parents, frères et fils de la Vakaga ». Le 12 décembre, le Ministre avait déclaré, selon certains membres de la presse, que les otages seraient libérés avant le 15 décembre⁵⁹.

79. Le 18 décembre, une délégation de responsables locaux, dont le Sultan-Maire de Birao, est arrivée à Tiringoulou pour négocier avec les preneurs d'otages. Le jour suivant, la délégation est retournée à Birao sans les otages. Les preneurs d'otages auraient été divisés sur la question de savoir s'il fallait libérer les otages ou non.

80. Cette longue prise d'otages inquiétait gravement la population de la région. Les ONG avaient réduit les déplacements par route et suspendu tout déplacement par route entre Birao et Tiringoulou. Comme l'a dit le Directeur d'une ONG internationale dont les activités humanitaires de base se retrouvaient contrariées par la situation, un cas d'enlèvement signifiait qu'aucune activité ne pouvait avoir lieu à Vakaga⁶⁰.

D. Prolifération des milices Misseriya au nord de Birao malgré la force tripartite

81. Sous le commandement d'un chef de 28 ans, Mohamed Adam, alias Abou-Kass/Aboukasi, une cinquantaine d'éléments armés Misseriya géraient de nombreux postes où des taxes illégales étaient prélevées, notamment à Dangore, à 50 kilomètres au nord-est de Birao sur l'axe Birao-Am Dafok, et au nord de Birao sur l'axe Birao-Tissifongoro, y compris dans une zone marécageuse inhabitée appelée Kyekye, à 32 kilomètres au nord de Birao. Des représentants de la société civile ont indiqué au Groupe d'experts qu'une quinzaine d'éléments du groupe de Mohamed Adam étaient basés dans un bâtiment abandonné par la gendarmerie, au marché de la ville d'Am Dafok, à cheval sur la frontière entre la République centrafricaine et le Soudan⁶¹. Dans cette localité, du côté soudanais, ces éléments armés auraient installé un poste de contrôle, en face de la base de la force tripartite, d'où ils prélevaient des impôts illégaux.

82. Un responsable soudanais à Bangui a indiqué au Groupe d'experts, qui en a rendu compte en 2021 (voir S/2021/87, par. 44), que la force tripartite mise en place par la République centrafricaine, le Soudan et le Tchad pour maintenir la sécurité dans la zone des trois frontières était en sous-effectif⁶². D'après ce responsable, le Soudan avait contribué 450 éléments à la force, mais les FACA, elles, moins de 100⁶³. Il a

⁵⁸ Michel Djotodia, qui parle couramment le russe après avoir vécu pendant 10 ans en Union soviétique, semble être retourné définitivement en République centrafricaine, après avoir demeuré à Cotonou où il résidait depuis sa démission le 10 janvier 2014.

⁵⁹ Voir <https://corbeaunews-centrafrique.org/centrafrique-quand-le-ministre-detat-arnaud-djoubaye-abazene-parle-de-sa-possible-arrestation/>. M. Abazène s'était rendu à Birao avec le Ministre des mines pour une visite officielle et avait également participé à une cérémonie reportée à l'occasion de la fête de la République, le 1^{er} décembre.

⁶⁰ Réunion avec un responsable d'une ONG internationale, Bangui, 2 décembre 2022.

⁶¹ Réunions à Birao, 18 au 20 octobre 2022.

⁶² Réunion à Bangui, 24 octobre 2022.

⁶³ Le protocole modifié de 2011 établissant la force tripartite prévoit 1 500 éléments, 500 par pays.

également déclaré que le Soudan serait en faveur d'une force bilatérale renforcée entre la République centrafricaine et le Soudan chargée de patrouiller dans la zone frontalière. En 2018, les soldats tchadiens participant à la force tripartite avaient été redéployés à la force constituée par le Soudan et le Tchad à la frontière⁶⁴, ce qui a rendu difficile la coopération avec le Tchad le long de sa frontière commune avec la République centrafricaine dans le cadre tripartite⁶⁵.

83. Les habitants de Birao craignaient que la ville ne tombe sous l'influence des milices Misseryia, qui constituaient désormais la force dominante aux points critiques des principaux axes routiers menant au Soudan. Depuis la fin du mois d'octobre et en novembre 2022, ces habitants vivaient sous la lourde menace d'une attaque, apparemment pour libérer le membre Misseriya impliqué dans la prise d'otages de civils à Am Dafok. De même, les personnes d'origine soudanaise souffraient de cette situation, étant considérées comme suspectes.

84. Ainsi, dans la matinée du dimanche 13 novembre 2022, deux creuseurs artisanaux soudanais qui se rendaient à moto des mines situées près de Gordil vers le Soudan se sont perdus et se sont retrouvés à la périphérie de Birao. Ils ont demandé à des femmes rencontrées dans les champs où se trouvaient les points de contrôle de la FACA, afin de les éviter. Un peu plus loin, ils ont demandé la même chose à un jeune cultivateur. Il a indiqué un chemin vers la frontière soudanaise, puis s'est empressé d'aller à Birao alerter la gendarmerie. La nouvelle s'est répandue à Birao, causant une panique qui a amené les gens à sortir avec précipitation d'une église pour fuir la ville, pensant qu'elle allait être attaquée.

E. Situation humanitaire et accès humanitaire dans la préfecture de la Vakaga

85. Voir annexe 28.

VII. Recommandations

86. Le Groupe d'experts fait les recommandations suivantes au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine :

a) Envisager de désigner les personnes qui ont participé à des activités répondant aux critères établis aux fins de sanctions énoncés aux paragraphes 20 à 22 de la résolution 2399 (2018) du Conseil de sécurité et prorogés par la résolution 2648 (2022) du Conseil, sur la base des exposés des motifs établis par le Groupe d'experts ;

b) Demander au Gouvernement centrafricain d'inclure toutes les informations visées au paragraphe 4 de la résolution 2488 (2019) du Conseil dans ses futures notifications soumises au titre de l'alinéa g) du paragraphe 1 de la résolution 2648 (2022) ;

c) Encourager le Gouvernement centrafricain à appliquer les directives techniques de mai 2019 relatives à la vérification des armes et munitions dans les cas de transferts vers la République centrafricaine notifiés en vertu de l'alinéa g) du paragraphe 1 de la résolution 2648 (2022).

⁶⁴ Voir <https://afrique.latribune.fr/politique/integration-regionale/2018-07-18/tchad-idriss-deby-fusionne-les-forces-mixtes-avec-le-soudan-et-la-rca-785562.html>.

⁶⁵ Le Tchad maintient une présence militaire à Tissi (Tchad), mais sous commandement national ou dans le cadre de la force mixte du Soudan et du Tchad et non dans le cadre de la force tripartite (voir S/2021/87, par. 44).

Annex 1: Galaxie Nationale Communiqué of 18 September 2022 signed by its coordinator Didacien Kossimatchi



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité-Dignité-Travail

PLATE FORME DE LA GALAXIE
NATIONALE CENTRAFRICAINE



« LA PATRIE OU LA MORT NOUS VAINCRONS »

COMMUNIQUE DE PRESSE N°51/22

La Coordination de la Plateforme de la Galaxie Nationale Centrafricaine informe l'opinion Nationale et Internationale sur le comportement du sulfureux et nébuleux Ambassadeur de France en Centrafrique, le nommé **Jean Marc GROSGURIN** puisqu'il s'agit de lui, est bien le visage humain de cette diplomatie opaque et néo esclavagiste que la France entretient avec notre pays. La France par le truchement de ce dernier a donné une somme de 70 Millions de francs CFA aux Criminels du BDRC (Bloc des Démons de la République Centrafricaine) afin d'organiser un meeting prévu le Samedi 24 Septembre 2022 sur le Terrain de l'Ecole Préfectorale de Bimbo.

Sieur GROSGURIN use et abuse de ses pouvoirs en Centrafrique, se comportant tel un pharaon des temps modernes, ayant droit de vie ou de mort sur les Centrafricains considérés comme des vassaux d'une France en perte de vitesse sur l'échiquier international et qui se positionne comme le censeur des décisions pourtant souveraines des autres Etats membres de l'Union Européenne.

La Plateforme de la Galaxie Nationale Centrafricaine dénonce cette ingérence dans les affaires Centrafricaines et se réserve le droit de passer à la vitesse supérieure pour montrer à Monsieur GROSGURIN le mécontentement généralisé du Peuple Centrafricain dans la Globalité contre le comportement néocolonial de la France en République Centrafricaine.

Communiqué de Presse N°51/22 de la Plateforme de la Galaxie Nationale Centrafricaine.

« La Patrie ou la Mort Nous Vaincront ! »

Comme disent les Latins : « **CALUMNIAM PATIENS EST
SCRIPTOR SUPREMUM SIGNUM AD FINEM** » autrement dit « **LE
REVEIL DU PEUPLE SONNE LA FIN DE L'OPPRESSION** ».

Fait à Bangui, le 18 Septembre 2022.

Le Coordonnateur de la Plateforme de
la Galaxie Nationale Centrafricaine.



Blaise Didacien KOSSIMATCHI



Communiqué de Presse N°51/22 de la Plateforme de la Galaxie Nationale Centrafricaine.

« **La Patrie ou la Mort Nous Vaincrans !** »

2

Annex 2: Incitements to violence by Didacien Kossimatchi

1. In its final report of the previous mandate, the Panel expressed the intention to further investigate incitement to violence by the Galaxy nationale platform led by Didacien Kossimatchi (see S/2021/569, para. 149). In addition to calling for acts of protest and sabotage against MINUSCA and France, the then cited 21 May 2021 memorandum had referred to corporal abuses, implying physical harm of staff.
2. During the present mandate, Kossimatchi's encouragement of physical harm against individuals became more explicit and targeted. A communiqué of 24 May 2022 threatens French troops based at M'poko airport with inhuman treatment (including corporal abuse, breaking vehicles and kidnapping) if leaving their base.¹ The threat against French troops was repeated in a 31 May 2022 communiqué.² The communiqué further calls on justice authorities to pursue political opposition members and for the dismissal of financial institutions' staff. A 29 June communiqué³ then launches operation "base ball" to survey residences of certain politicians and get "putchists" out of the way. It implies the use of baseball bats as material, which, if insufficient, can be requested according to the communiqué.
3. In operation Barbarossa launched via a 31 July 2022 communiqué, the threat of violence then targets specific individuals.⁴ A corresponding instruction note recommends the use of machetes, baseball bats and knives to tie targeted individuals down and deliver them alive.⁵ Besides armed group leaders and opposition politicians, the targets of operation Barbarossa include Emile Bizon, the head of the Central African Bar Association, who is considered a spokesperson for France and the political opposition, Olivier Manguéréka, the legal representative of opposition politician Martin Ziguélé and journalist and writer Ben Wilson Ngassan. Further targets of corporal abuse include seven families considered enemies of the State, many living abroad.

¹ Available at <https://m.facebook.com/people/Galaxie-Nationale-Beafrika/100070906621613/> (accessed on 15 August 2022)

² Ibid.

³ Ibid.

⁴ Ibid.

⁵ Ibid.

Annex 3: 30 June 2022 A1 Jet fuel requisition letter signed by the CAR Minister of Energy Arthur Bertrand Piri

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉNERGIE
DES RESSOURCES HYDRAULIQUES
DIRECTION DE CABINET P.D. KEB
CHARGE DE MISSION EN MATIÈRE DU
DÉVELOPPEMENT DE L'ÉNERGIE KEB
N° 0429 /22.MDERH.DIR.CAB.CMDE-

REPUBLICQUE CENTRAFRICAINE
Unité - Dignité - Travail

A
Monsieur le Directeur Général
de l'Agence Nationale Aviation Civile
-Bangui-

Objet : Réquisition de carburant

Les opérations militaires menées conjointement par les Forces Armées Centrafricaines, les Forces de Sécurité Intérieure et les Alliés ont permis de sécuriser une bonne partie du territoire national.

Cependant, la problématique d'approvisionnement en carburant impacte négativement les missions d'appui aérien dans certaines préfectures.

C'est pourquoi, par la présente je vous instruis pour la réquisition de cent dix mille litres (110.000 L) de Jet A1 de l'aéroport, indispensable à la poursuite des missions, au profit du Ministère de la Défense Nationale.

Votre diligence m'obligerait.

Bangui le, 30 JUN 2022

Ministre chargé du Développement de l'Energie
des Ressources Hydrauliques

Arthur Bertrand PIRI

Copie :
- Ministère de la Défense Nationale
- Ministère du Transport et de l'Aviation Civile
- Total Centrafrique.

Annex 4: 22 September 2022 Government decision to suspend Galaxie Nationale Plateforme

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE,
DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT
LOCAL

DIRECTION DE CABINET

DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION
DU TERRITOIRE

DIRECTION DES AFFAIRES POLITIQUES
ET SOCIO-ECONOMIQUES

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité - Dignité - Travail

ARRETE N° 001/MATDDL/DIRCAB/DGAT/DAPSE

PORTANT SUSPENSION DES ACTIVITES D'UNE ASSOCIATION

LE MINISTRE DE L'ADMINISTRATION DU
TERRITOIRE, DE LA DECENTRALISATION ET D
DEVELOPPEMENT LOCAL

Vu la Constitution de République Centrafricaine du 30 mars 2016 ;
Vu la loi n° 61.233 du 27 mai 1961, règlement les associations en République Centrafricaine ;
Vu le Décret n°16.0218 du 30 mars 2016, portant promulgation de la Constitution ;
Vu le Décret n°22.040 du 07 février 2022 portant nomination du Premier Ministre, Chef du
Gouvernement ;
Vu le Décret n° 22.041 du 09 février 2022, portant confirmation des Membres du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 22.047 du 02 mars 2022, portant organisation et fonctionnement du
Ministère de l'Administration du Territoire, de la Décentralisation et du Développement
Local et fixant les attributions du Ministre ;

Sur Rapport du Directeur de Cabinet.

ARRETE

Art.1^{er}: Les activités de l'association dénommée « Plate-forme de la Galaxie Nationale
Centrafricaine » en abrégée (PGNC), reconnue par Décision
N°307/MATDDL/DIRCAB/DGAT/DAPSE/SASE du 27 juillet 2021, sont suspendues
jusqu'à nouvel ordre.

Motifs :

- Non-respect des dispositions statutaires relatives aux objectifs de l'organisation ;
- Incitation à la haine, à la division et aux troubles à l'ordre public.

Art. 2: Le présent Arrêté qui prend effet à compter de la date de signature sera enregistré
et communiqué partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

MATD DIR CAB 2
J. DIARCH DAPCA 3
DGPC / DGGN 2
INTERESSE 1

Part à Bangui, le 22 SEP 2022

Bruno YAPANDE.

Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration du Territoire, 515 Avenue B. BOGANDA-
Building Administratif 3^{ème} Etage-Tel : 21611984/S-MAIL : alterritoire@yahoo.com

Annex 5: 23 November 2022 issued list of individuals decorated by the President ahead of 1 December Republic Day celebrations, p. 1 and 2.

Présidence de la République



République Centrafricaine
Unité - Dignité - Travail

DECRET N° 22 0482
PORTANT ELEVATION A TITRE NORMAL DANS L'ORDRE NATIONAL
DE LA RECONNAISSANCE CENTRAFRICAINE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT.

- Vu** la Constitution de la République Centrafricaine du 30 Mars 2016 ;
- Vu** le Décret n°16.0218 du 30 Mars 2016, portant promulgation de la Constitution de la République Centrafricaine ;
- Vu** Le Décret n°22.040 du 07 février 2022, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu** Le Décret n°21.146 du 20 Juin 2021, portant nomination ou confirmation des Membres du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 62.133 du 21 Mai 1962, portant création de l'Ordre de la Médaille de la Reconnaissance Centrafricaine et ses modificatifs subséquents.
- Vu** le Décret n° 19.357 du 17 Décembre 2019, portant organisation et fonctionnement de la Présidence de la République ;
- Vu** le Décret n°14.220 du 04 Juillet 2014 portant nomination ou confirmation des Membres du Conseil de l'Ordre National du Mérite Centrafricain ;
- Vu** l'avis favorable du Conseil de l'Ordre National du Mérite Centrafricain en date du 07 Novembre 2022.

DECRETE

Art. 1^{er}: Sont élevés à titre normal dans l'Ordre National de la Reconnaissance Centrafricaine, au titre de la promotion du 1^{er} Décembre 2022.

A LA DIGNITE DE GRAND-OFFICIER

- MM ABDALLAH Abakar, Collecteur de Diamant et Or à Nola
- ASSANA Marcelin, Juriste Analyste à l'Agence Nationale d'Investigations Financières
- Mme AWOYAMO Solange Georgine, Gestionnaire au Service d'Odontologie à l'hôpital du camp Fidèle Obrou

AK

- MM BENGUE Urbain, Directeur des Ressources Humaines au Ministère de la Fonction Publique
- BISSAHOLO Rufin Modeste, Directeur des Examens et Concours Scolaires et Professionnels au Ministère de l'Education Nationale
- BISSEKOU Victor, Préfet de la Ouaka
- BISSIALO Bruno, Directeur d'Exploitation à la Représentation de l'AOG au Congo
- BITAR Ibrahim, Directeur Général de CENTRA BOIS à Bangui
- BIT-KEROGOKPI Venant Apollinaire, Inspecteur Adjoint des Douanes
- DANIGOUMANDJI Sim Joaki, Commissaire Divisionnaire de Police
- DAOUD Abdel Kader Senoussi, Inspecteur du Trésor à Bangui
- DIMANCHE Luc, Directeur Général du Fonds de Développement Forestier
- FEIDANGAMOKOI Olivier, Attaché d'Administration aux Ministère des Affaires Etrangères
- FEIZOUNAM-OUANFIO Samuel, Directeur Général de l'INRAP
- FIBALA Rosaire, Commissaire de Police
- GABA Patrick, Avocat au Barreau de Centrafrique
- GANAWELE Hervé Sylvain, Commissaire Principal de Police
- GBONGO Amédée Edgard, Contrôleur Général des Finances
- Mme GRENGBO Julie Eliane, Secrétaire de Direction au Barc
- MM GUERENDEMBO Godfroy, Chargé de Programme à l'Union Européenne
- HOURONFIO Alexis Georges, Inspecteur des Finances à Bangui
- KAMNDOMON DOMMSS Mobiyak Daudeska, Inspecteur du Trésor à Bangui
- KAZANGBA NDIKINI Ghislain Patrick, Président Directeur de CMC à Nola
- KETA – WAPOUTOU Igor, Inspecteur des Douanes à Bangui
- ~~KOSSI Jean de Dieu, Ingénieur en Télécommunication à Bangui~~
- ~~KOSSIMATCHI Didacien Blaise, Enseignant à l'Université de Bangui~~
- Mme KOUALET YADANZO Patricia Tatiana, Chef de Service du Protocole au Cadre de Concertation des Elections
- MM KOUI Marcel, Magistrat, Président de la Chambre Sociale à la Cour d'Appel de Bangui
- KOY Jean Louis Christophe, Inspecteur des Douanes à Bangui
- KOYACPO Eric, Directeur Général Adjoint du Crédit Populaire
- Mme LOUTOMO née MOZIATE Aline Pulchérie, Directrice de la n°1 au Trésor Public
- MM MADA Ernest, Ministre, Directeur de Cabinet à la Primature
- MAHAMAT Moktar, Coordonnateur de l'ATS
- MAINA Gédéon, Deuxième Secrétaire Payeur à l'Ambassade de la RCA en Egypte
- Mme MALEMBETI – YANGBANDA Huberte, Chef de Service du Secrétariat Particulier au HCC
- MM MAMELEYEN Fred, Chef de Service des Dépenses et Opposition au Trésor Public



Annex 6: Photograph of Mahamat Salleh, obtained from a confidential source on 24 November 2022.



Annex 7: Further armed group dynamics in the centre of the Central African Republic

1. Three deadly clashes were reported in December 2022 in Ouaka prefecture. The first clash took place in Boyo, located 120 km northeast of Bambari on the Bambari-Ippy axis, on 10 December. The second occurred in Liotto, located 60 km from Grimari, on 11 December. In both cases CPC attacked FACA bases. The third attack took place on 12 December against a FACA position in Bokolobo, a former stronghold of Ali Darassa, located 60 km from Bambari on the Bambari-Alindao axis.
2. Earlier, on 19 November 2022 UPC had attacked the FACA in Kouango (Ouaka prefecture). UPC elements arrived from Zangba subprefecture (Bas-Kotto prefecture) along the DRC border, where they found refuge following pressure from MINUSCA and FACA, supported by bilateral forces, in the prefecture. The UPC forces were under the command of “general” Hamadou Boungous. Other UPC strongholds remain in the north of the prefecture in Mingala sub-prefecture, under the command of “generals” Garga and Kante, some of whose forces allegedly also joined in the Kouango attack.⁶
3. On 6 November 2022, at Tagbara village, on the Bambari-Ippy axis, alleged UPC elements stopped a transport truck coming from Bambari. Carrying about 40 passengers, the truck was surrounded by nearly 100 armed elements. While the passengers were being searched, the driver Hassane Hadi and two members of the crew were taken about 20 meters away from the vehicle. The assailants asked them for money. When they replied that they had no more money than what they had already given, the assailants shot and killed the driver.⁷ The truck and the goods in it were then set on fire.
4. According to security forces in Bambari the attack on the truck was ordered by certain coffee traders in Bambari, who had been disgruntled over the fact that the proprietor of coffee that the truck transported had purchased below the market price.⁸ The Panel continues to investigate this and other cases of armed group instrumentalization by economic actors.

⁶ Ibid.

⁷ Meeting with relatives of the driver in Bria, 29 November 2022; meeting with security forces in Bambari, 29 November 2022; confidential report 7 November 2022.

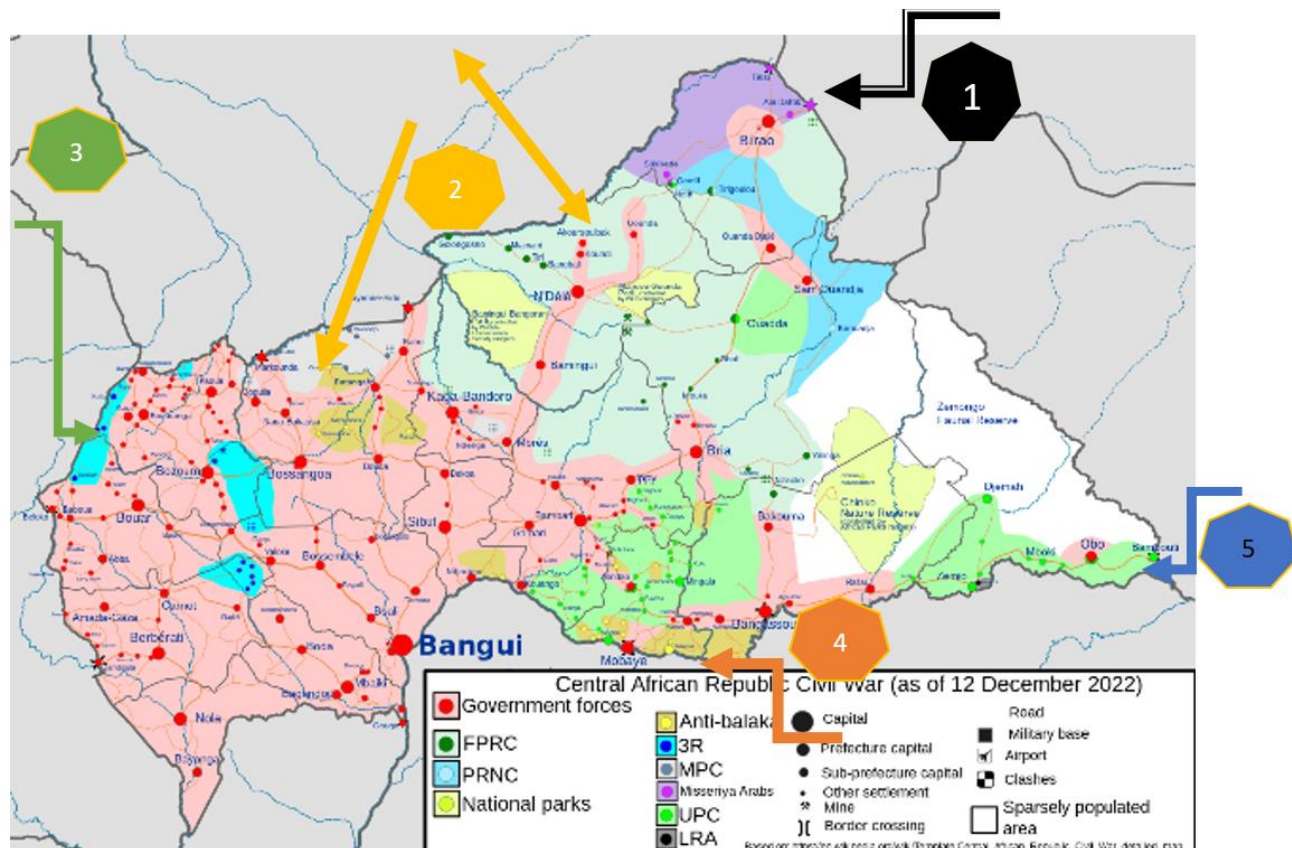
⁸ Meeting with security forces in Bambari, 29 November 2022.

Annex 8: Screenshots from video obtained from a confidential source showing UPC movement using donkeys in Ouaka prefecture sometime during the month of September 2022.



Annex 9: Screenshots from a video obtained from a confidential source showing a 3R arms cache in the vicinity of Sarki Farm, west of Kouï (Ouham-Pende prefecture)



Annex 10: Arms flow map⁹

- Axe 1: Libya (Alkufra) /Darfur (Oum Dafouk)/RCA (Birao);
- Axe 2: Niger/ Chad (Bangor, Doba)/RCA (Paoua);
- Axe 3: Nigeria/ Cameroon/RCA (Bouar);
- Axe 4: RDC (Monga)/ RCA (Bangassou, Bambari, Bakouma);
- Axe 5: South Sudan (Maridi, Naandi, Ri yubu) / RCA (Zemio).

⁹ Drawing on <https://enact-africa.s3.amazonaws.com/site/images/30-08-2021-observer-wole.jpg>; <https://www.dw.com/en/stemming-the-flow-of-illicit-arms-in-africa/a-49761552>; <https://theconversation.com/arms-trade-to-africa-can-be-opaque-why-this-is-dangerous-175996>; and <https://minbane.wordpress.com/2018/09/03/https-wp-me-plxtjg-7i0/>. Base map from https://en.m.wikipedia.org/wiki/Central_African_Republic_Civil_War#/media/File%3AWar_in_Central_African_Republic.svg.

Annexe 11: Photographs of Bossangoa bombing incident, obtained from a confidential source on 29 November 2022.

Schrapnel



Parachute

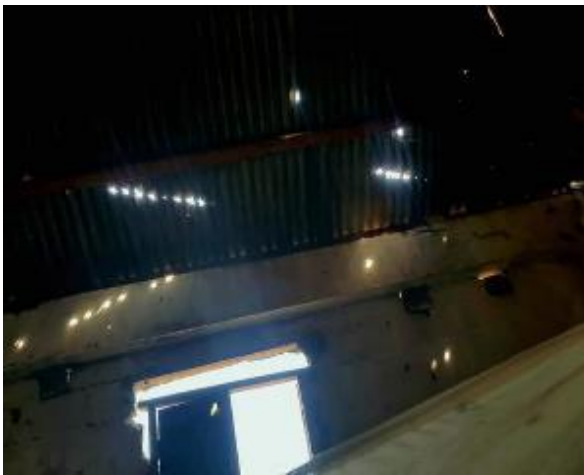


Craters



Impact inside and outside the cotton factory





Annex 12: Kouï anti-vehicle mine incident

1. On 3 October 2022, MINUSCA peacekeepers from Bangladesh conducted a brief night patrol with three soft-skinned military vehicles from the temporary operational base in Kouï to a bridge on the Bouar road, approximately 4.5 kilometers from their base. When the vehicles reached the bridge at around 21:30, they made a U-turn. Because only two cars were able to turn at once before the bridge, the lead vehicle crossed the bridge to turn there.¹⁰ It is at that moment the explosive ordnance detonated and hit the vehicle, which then fell approximately 9 meters down in the riverbed. The explosion left three peacekeepers dead, and one seriously injured.
2. The analysis of post-blast residue shows that the main charge was a military-grade high explosive consisting of hexogen (RDX) and pentaerythritol tetranitrate (PETN) / trinitrotoluene (TNT). These explosive substances are primary ingredients in an anti-tank/vehicle mine, type PRB M3, which is very likely the type of landmine employed in all prior explosive assault occurrences in western CAR.¹¹ Also, on 10 November 2021 the FACA discovered a PRB M3 mine on the Niem-Kouï axis.¹²
3. The crater's measured dimensions (2.6 x 0.75 m) are consistent with an estimated explosive charge of 10 to 12 kilograms (see photographs below). One single mine of type PRB M3 contains an explosive charge of approximately 6 kilograms.¹³ Hence, two stacked connected mines were most probably employed for maximum effect. The vehicle's severe damage also points to a double charge. The mine was most probably triggered with a pressure plate.
4. Considering the double charge, the intended target was more likely to be a truck or an armoured vehicle, rather than a light soft-skinned vehicle. After sunset, neither MINUSCA nor other normal light traffic moves beyond the bridge. The only traffic moving beyond the bridge at that time would be a truck or armored vehicle belonging to either FACA or to Russian instructors based at Degaulle, in proximity of the MINUSCA TOB.¹⁴ Hence, it is a reasonable assertion that these forces were the target and not MINUSCA.

¹⁰ Confidential report, 11 November 2022; meeting with confidential sources in Bangui, 25 November 2022.

¹¹ Ibid.

¹² See <https://www.cerberusworldsolution.com/prb-m3-in-central-african-republic/> (accessed on 15 December 2022).

¹³ Confidential report, 11 November 2022; meeting with confidential sources in Bangui, 25 November 2022.

¹⁴ Meeting with confidential sources in Bangui, 25 November 2022.

Photographs showing hit vehicle and crater from confidential report, 11 November 2022



Annex 13: Discovery of Kombélé anti-personnel mines

1. The Panel obtained details of the two first ever reported anti-personnel mines in the country, discovered and destroyed by MINUSCA in Kombélé village, in Ouaka prefecture, on 4 April 2022 (See also S/2022/491, para. 22). Villagers reported the location of the mines during a risk education visit on 4 April 2022, but the mines had been likely buried in the ground during the offensive of the FACA with support of Russian instructors against the UPC in February 2021.¹⁵ Kombélé is located some 10 kilometers northeast of Bambari on the Ippi road, at the turnoff north to the gold mining area of Ndassima. The village is therefore of strategic interest to the UPC, which as recent as 2 November 2022 attacked its FACA position, stealing three weapons before fleeing.¹⁶
2. The two anti-personnel mines were of the type OZM-72 with the cast iron eroded and showing no trace of markings.¹⁷ Without such details, it will be difficult for the Panel to send a tracing request to the producing country.

Photographs of OZM-72 mines at Kombélé from confidential report, no date.



¹⁵ Interview with confidential sources in Bambari, 28-30 November 2022.

¹⁶ Confidential report, 5 November 2022.

¹⁷ Confidential report, no date.

Annex 14: Screenshots from videos showing CPC combatants handling UAV

1. The DJI MAVIC II UAV is not subject to international licensing rules and can be purchased online for about \$1,000. It weighs less than 300 grams and is equipped with flight assistance and therefore does not require great skill to use. Capable of filming a predefined fixed point in stationary as well as in movement, and able to carry out preprogrammed circuits, the UAV has the capability of making patrols. It is used by many armed forces for the recognition of zones and the protection of temporary camps. When it is spotted above a camp, it is between 30 and 100 meters in altitude, which makes it almost impossible to shoot down even with a long gun.
2. However, this type of handheld drone remains fragile and requires one-day training to operate correctly. Supplied in a carrying case and with a battery life of 20-30 minutes of flight, it is necessary to have several batteries in advance and to have an efficient recharging capacity. The Panel considers that while armed groups may not have purchased the drone, with all necessary accessories, they could, within four months between the Nzako attack and the flyovers, have acquired these batteries as well as the necessary expertise to operate the UAV. The fact that no flyovers were reported afterwards may imply that the UAVs were already dysfunctional.

Combatant unpacking DJI MAVIC II UAV from military bag, video obtained from confidential source.



Combatants showing DJI MAVIC II Pro UAV, video obtained from a confidential source.



DJI Mavic 2 Pro



SKIT 76215554

Excellent cosmetic condition. [See details](#)

€999



Annex 15: CAR national Technical Guidelines for the Verification of Weapons and Ammunition

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE
 DE LA RECONSTRUCTION DE L'ARMÉE

 DIRECTION DE CABINET *MD*

 DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
 TECHNIQUES

 SÉCRÉTARIAT

 239/MDNRA/DIRCAB/DGST/SEC
Le Ministre


 REPUBLIQUE-CENTRAFRICAINE

 Unité Dignité Travail

 Bangui, le 02 MAI 2019

PROCÉDURES TECHNIQUES POUR LE CONTRÔLE ET LA
 VÉRIFICATION DES ARMES ET MUNITIONS À DESTINATION DE LA
 REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
 ENTRE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE ET LE MINISTÈRE DE LA
 DÉFENSE NATIONALE CENTRAFRICAINE.

1 - La résolution 2127 (2013) du Conseil de Sécurité des Nations Unies, dans son article 54 (e) et les résolutions suivantes, la dernière étant la résolution 2454 (2019) et son article 1, qui décide de renouveler jusqu'au 31 janvier 2020 les mesures et provisions comme décrites dans les paragraphes 1' à 19 de la résolution 2399 (2018) fixent le cadre autorisant les livraisons d'armes, de munitions, d'équipements et de matériels militaires aux forces de Défense et de Sécurité de la République Centrafricaine tant que celle-ci sera sous embargo des armes et munitions et équipements connexes.

2 - Au regard de ces procédures, il est nécessaire de formaliser pour les armes, les munitions et les matériels connexes autorisés par le Comité des Sanctions à destination de la République Centrafricaine, un processus fixé en deux étapes suivantes (décrites dans les annexes) :

- Une vérification physique des qualités et quantités dès la livraison d'armes et de munitions sur le territoire (première étape),
- Une vérification, après la livraison, des mécanismes de gestion et de contrôle au sein des forces de Défense et de Sécurité (seconde étape).

- Cette procédure décrite dans les annexes renforcera la confiance de la communauté internationale dans les capacités d'accueil et de gestion de la République Centrafricaine des armes et munitions reçues.

- Dans cet esprit, les procédures décrites dans les annexes ont pour objet de faire appliquer :

- Les obligations fixées par les résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies, pour le pays donateur, pour la République Centrafricaine, pour la MINUSCA et pour l'UNMAS;
 - D'autre part :
 - Les modalités de stockage en lien avec les normes internationales concernant les munitions (MOSAICS) et normes internationales concernant les armes (ISACS),
 - Les procédures techniques mises en place par l'autorité nationale lors des différentes arrivées sur le territoire national,
 - Le processus de contrôle interne et de suivi décrit au paragraphe 2 mis en place par la partie nationale fera référence aux bonnes pratiques de gestion de l'armement et des munitions.
- 5 - La mise en œuvre de la première étape décrite au paragraphe 2 se traduit au travers d'un groupe de vérification conjoint (GVC) dont les modalités de fonctionnement et les responsabilités sont décrites dans l'annexe 2 dirigé par le Directeur Général des services techniques dont la composition est la suivante :
- Des représentants du ministère de la Défense Nationale et de la Reconstruction de l'Armée.
 - Des représentants de l'EMA
 - Une représentation de la COMNAT ALPC
 - Des représentants du pays donateur/exportateur
 - Des représentants de l'EUTM
 - Un représentant du groupe des experts en fonction de leur disponibilité,
 - Un représentant de la RSS en tant que point focal de la MINUSCA pour l'embargo sur les armes,
 - Le Chef des Opérations l'UNMAS ou son représentant.
 - Le représentant du groupe des experts en fonction de leur disponibilité.
- 5 - Au regard des articles 3 et 4 et de l'annexe 2, ce GVC a donc un rôle de consultation et d'expertise technique avant la livraison (garantie de faisabilité) des armes et ou munitions, de vérification physique, dès leur arrivée sur le territoire centrafricain, de la conformité de celles-ci et de leur suivi tels que décrits dans les annexes.
- 7 - L'action de ce GVC est basée sur les MOSAICS et ISACS et prenant compte du contexte local et des moyens techniques disponibles.
- 8 - Sa Direction est assurée par le DGST et appuyée techniquement par le chef des opérations de l'UNMAS ou son représentant.
Afin de s'assurer de la bonne pratique en matière de gestion d'armes et de munitions, UNMAS soutiendra la partie nationale et aidera celle-ci à mettre en place des mécanismes de gestion sur l'ensemble du territoire national.

Avec accord préalable de l'autorité nationale, UNMAS effectuera en coopération avec la partie nationale des visites d'assurance qualité :

- sur toute l'étendue du territoire Centrafricain aux magasins, routes et locaux renfermant des armes, munitions, et matériel connexe initialement sous embargo afin de contrôler in visu le respect des bonnes pratiques (registres, ordres de mouvement et d'affectation, etc.) destinés à assurer le suivi de ces matériels par la partie nationale.

Cette démarche contribuera à faciliter la levée de l'embargo.

- 1 - Les convocations des membres du GVC sont assurées par le DGST.
- 2 - Pour chaque arrivée d'armes, des réajustements de procédures de contrôle et de vérifications décrites dans l'annexe 3 seront proposées et cela aussi longtemps que la République centrafricaine sera sous le régime d'embargo sur les armes. Le GVC devra être saisi au préalable à toute livraison d'armes et de munitions approuvée par le Comité des Sanctions.
- 3 - La convocation des membres du GVC doit avoir lieu :
 - 12.1 - en tout temps pour une étude de faisabilité, en amont d'une demande d'exemption au comité ;
 - 12.2 - dans des délais raisonnables permettant d'assurer une bonne préparation des opérations de contrôle (cf. annexe 2).
- 4 - La République centrafricaine rentre en pleine et entière possession de la livraison des armes et/ou munitions après la vérification et suivant les conditionnalités fixées par le pays donateur. (cf.).
- 5 - Les États et entités politiques appuyant la reconstruction de l'État centrafricain peuvent demander l'autorisation de participer exceptionnellement comme observateur aux opérations de vérification et de contrôle. Une copie de cette demande est relayée par la présidence vers l'ensemble des membres.
- 6 - Un appui logistique et de sécurité ^{du} partenaire donateur lors de la livraison et pendant les périodes de stockage sera avec l'appui de la MINUSCA, si la partie Nationale en fait la demande.
- 7 - L'autorité Nationale rend-compte par des rapports :
 - dans la semaine qui suit la vérification. Il rend principalement compte de la conformité de la livraison au regard des documents émis par l'exportateur ;
 - à 6 mois de la date de livraison sur les bonnes pratiques dans les domaines de gestion des armes et des munitions de la livraison conformément aux recommandations MOSAICS et ISACS.

- 17 - Les rapports sont rédigés par l'autorité Nationale et partagés :
- Aux entités représentées dans le groupe de vérification conjointe,
 - Aux partenaires Internationaux engagés dans l'appui à la reconstruction de l'État Centrafricain ;
 - Au comité des sanctions ;
 - Au panel des experts indépendants.

- 18 - Les membres, les partenaires internationaux, le comité des sanctions et les experts indépendants pourront dans des délais raisonnables interroger et obtenir des points de clarification de la part de l'autorité nationale.



Annex 16: CAR Ministry of Defence response to incidents involving FACA forwarded for comments by the Panel.



A

**Monsieur le Coordonnateur du Groupe d'Experts des Nations Unies sur la
République Centrafricaine**

- New York -

Objet : Réponses aux allégations sur les Forces Armées centrafricaines et les Forces alliées.

Monsieur le Coordonnateur,

Pour faire suite à la correspondance référencée S/AC.55/PE/OC.24 du 15 décembre 2022, j'ai l'honneur de transmettre en annexe, les réponses aux dix points contenus dans ladite correspondance. Ces réponses font suite aux informations réelles dont dispose l'Etat-major des Armées et un recoupement diligenté par les services compétents.

Dans l'espoir que vous aurez foi à nos réponses, veuillez recevoir l'expression de notre distinguée considération.



Rameaux-Claude BIREAU

ANNEXE

CAS SIGNALES	REPONSES
• Empêchement par les FACA de la MINUSCA devant patrouiller et nettoyer les engins explosifs sur l'axe Dongbayeke - Ngua Bouar (Sous-préfecture de Baboua) le 11 Août 2021.	Selon les informations en notre possession, c'est la population locale qui a accusé le contingent Bangladeshi de la MINUSCA(BANBAT) d'être à l'origine des poses de mines voire des EEI. Elle a donc empêché ce contingent de circuler dans la zone.
• En janvier 2022, exécution sommaire de deux suspects combattants de la CPC par les éléments FACA dans le village sans-souci à 42 Km de Bria sur l'axe Ouadda.	Le Commandement des FACA n'est pas informé de cette situation.
• Arrestation d'une femme et son enfant début mai 2022 à Sapi Mine (Sous-préfecture de ABBA) après l'attaque des 3R le 29 Avril 2022.	Cette allégation manque de précision (circonstance de l'arrestation ; noms des personnes arrêtées ; sont-elles détenues ou libérées) à tel point qu'il est difficile d'en donner une réponse.
• Représailles des milices Anti-Balaka, parrainés par les FACA, sur 06 civils à Bokolobo après que la CPC ait attaqué leurs positions le 09 mai 2022.	Les FACA n'ont pas de supplétifs Anti-Balaka en zone d'opération. Dans le cadre du DDRR, certains Anti-Balaka éligibles et d'autres éléments de Groupes Armés démobilisés ont bénéficié du programme d'intégration dans les FACA après une formation militaire.
• La garde présidentielle a enlevé la caméra de la MINUSCA, montée sur la tour de contrôle de l'aéroport Bangui M'poko.	La caméra de la MINUSCA au niveau de la Tour de contrôle de l'aéroport de Bangui M'poko a été enlevée pour des raisons d'Etat.

• Confiscation de manière forcée d'une citerne de kérosène de la compagnie TOTAL le 30 juin 2022 à l'aéroport Bangui M'poko par la garde présidentielle.	Les juridictions n'ont pas enregistré de plainte émanant de TOTAL. le Commandement de la Garde Présidentielle ne reconnaît pas cette situation.
• Prise en otage par les FACA le 04 juillet 2022 du gestionnaire du site minier de Nawe et menace contre un artisan minier le 25 juillet dans la sous-préfecture d'ABBA.	La quasi-totalité des sites miniers sur le territoire sont occupés par les Groupes Armés, ceux-ci les exploitent en toute illégalité. Après l'avènement de la CPC, l'offensive des FACA et leurs alliés a permis de chasser tous ces exploitants illégaux voire capturer certains et mettre à la disposition de la police ou la gendarmerie. Si le gestionnaire du site minier de Nawe était arrêté, il serait peut-être un exploitant illégal. Il n'a jamais eu prise d'otage par les FACA puisqu'il n'y a pas eu revendication.
• L'arrestation d'un élément FACA par les instructeurs Russes à la suite d'une exécution sommaire impliquant cet élément FACA de trois éleveurs à Mbinaye, à côté de Bang, Ndoundaye sous-préfecture, le 15 Octobre 2022*	Il est difficile de répondre à cette accusation. Le Commandement des FACA n'a pas connaissance de l'arrestation d'un des éléments par les alliés russes. Les instructeurs Russes conseillent les Forces de Défense et Sécurité sur le DIH, DH et le Droit de Protection de la Femme et des Enfants dans les conflits armés. Aussi, ceux-ci aident le commandement à sanctionner sévèrement les forces locales commettant de telles infractions.
• Incendie par un élément FACA des maisons dans le camp des déplacés à Bouboui causant la mort d'une femme et deux enfants. L'élément	Une faute est personnelle et n'engage que l'auteur, le Commandement ne peut tolérer de tels actes qui portent atteinte à l'honneur de l'Armée. L'élément FACA

* The Panels initial question was wrongly reformulated but correctly answered. The Panel reinserted its original question to avoid confusion.

FACA en question aurait été arrêté le 25 octobre 2022.	fautif a été arrêté et mis à la disposition de la justice pour une sanction conséquente.
Les FACA ont ouvert le feu sur des artisans miniers sur le site minier de Natale le 17 octobre 2022 dans la sous-préfecture de Sosso-Nakombo.	Cet évènement est survenu suite à une altercation entre un élément des FACA du dispositif sécuritaire sur le site minier de Natale, l'artisan minier blessé a été conduit dans un centre médical et le soldat a été remis à la gendarmerie pour une procédure judiciaire.

Annex 17: Photographs of ST-PAW offloading at Bambui M’Poko International airport on FACA trucks, from confidential airport data.

18 August 2022



19 November 2022



Annex 18: Antonov An-28 military registration certificates

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité-Dignité-Travail

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
ET DE LA RECONSTRUCTION DE L'ARMEE

ETAT-MAJOR DES ARMEES

BATAILLON DE L'ARMEE DE L'AIR

COMMANDEMENT

SECRETARIAT

N°039MDNRA/EMA/BATAIR/CMDT/SEC

IMMATRICULATION

AERONEF

ANTECEDANT

PROPRIETAIRE :
KRATOL AVIATION FZC
Adresse : P.O. Box 121359,
SAIF zone, Sharjah, U.A.E.
OPERATEUR :
GATEWAY EXPORT S.A.
Adresse : Centre National - Rochero
1 Avenue du 18 Septembre BP 336
Bangui
AVION : ANTONOV AN 28
N° SERIE : 1AJ004-15
IMMATRICULATION :
9U-8VX

MARQUE : Antonov AN 28

NUMERO DE SERIE : 1AJ004-15

CATEGORIE : 6,100 KGs

IMMATRICULATION : **TL KPF**

PROPRIETAIRE : ETAT CENTRAFRICAIN

OPERATEUR : MINISTERE DE LA DEFENSE

Vous rendant respectueusement compte pour toute fin utile.

- Copie au MIN DEF ATCR
- Copie au GDIV, CEMA ATCR

Bangui, le 04 Mars 2021
Lieutenant-colonel, Chef de Corps
du Bataillon de l'Armée de l'Air

Jerry Francis PERE

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité-Dignité-Travail

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
ET DE LA RECONSTRUCTION DE L'ARMEE

ETAT-MAJOR DES ARMEES

BATAILLON DE L'ARMEE DE L'AIR

COMMANDEMENT

SECRETARIAT

N°077MDNRA/EMA/BATAIR/CMDT/SEC

IMMATRICULATION

AERONEF

ANTECEDANT

OPERATEUR :
BOLDIT AIR AVIATION
COMPANY LIM /
KRATOL AVIATION FZC
+211918414615
Bolditair17@gmail.com
AVION : ANTONOV AN 28
N° SERIE :
1AJ005-0
IMMATRICULATION :
EK-2801

MARQUE : Antonov AN 28

NUMERO DE SERIE : 1AJ005-01

CATEGORIE : 6,100 KGs

IMMATRICULATION : **TL KFT**

PROPRIETAIRE : ETAT CENTRAFRICAIN

OPERATEUR : MINISTERE DE LA DEFENSE

Vous rendant respectueusement compte pour toute fin utile.

- Copie au MIN DEF ATCR
- Copie au GDIV, CEMA ATCR

Bangui, le 10 Mars 2021
Lieutenant-colonel, Chef de Corps
du Bataillon de l'Armée de l'Air

Jerry Francis PERE

Annex 19: Mi-17 helicopter observations

In Birao on 7 December 2022, obtained from confidential source on 9 December.



In Bangui on 1 December 2022, photograph taken by the Panel.



Annex 20: Pending Kimberley Process review visit

1. On 23 September 2022, the Minister of Mines invited the Panel to participate in a Kimberley Process review mission from 9 to 19 October 2022. The letter included the terms of reference adopted by the Working Group on Monitoring (WGM) on 16 August 2022, as well as an agenda of locations to be visited to assess the implementation of the revised operational framework under which CAR is allowed to export rough diamonds (see S/2022/527, para. 33¹⁸) as well as other Kimberley Process Certification Scheme (KPCS) minimum requirements.
2. In line with the terms of reference, these locations included compliant zones as well as zones that the CAR authorities have applied to be considered by the Kimberley Process Monitoring Team as compliant zones, namely the sub-prefectures of Abba, Baoro, Bouar, Gamboula and Sosso-Nakombo, all in western CAR. The agenda also included Bria in the east of the country that the Government has never proposed for lifting of the Kimberley Process suspension.
3. On 12 September, the Minister of Mines sent a letter to the Special Representative of the Secretary-General for the CAR and Head of MINUSCA, underlining the desire of Kimberley Process participants for MINUSCA to assure the security in compliant and priority zones. On 11 October, the Kimberley Process Chair also wrote to the Special Representative to explicitly seek advice regarding the security conditions, reiterating the request for security be provided by MINUSCA to the review team, together with the CAR authorities. On 4 November the Special Representative wrote to the Minister of Mines, providing a generic security assessment of non-compliant sub-prefectures as per 20 October 2022, with the caveat that the Mission does not conduct security evaluations specific to mine sites, and does not have data covering the entire national territory or theaters of operation of the FACA and its security partners.
4. The review mission was envisaged to take place sometime in 2022, according to the Kimberley Process communiqué, which was issued following the KP plenary meeting in Moscow from 8 to 12 November 2021. At the time of writing this report, the Kimberley Process focal point in the CAR could not yet provide any new dates for the mission in 2023.

¹⁸ The revised operational framework mentions five criteria for readmitting sub-prefectures: state presence; implementation of monitoring mechanisms; absence of the systematic presence of armed groups; freedom of movement; and no evidence of systematic fraud or smuggling of diamonds to or from the compliant zone to non-compliant zones.

Annex 21: Security incidents at mine sites in sub-prefectures proposed for lifting of the KP suspension on diamond exports¹⁹

1. On 27 January 2022, approximately 18 armed 3R elements attacked Nawe mining site, Gamboula sub-prefecture. FACA allegedly abducted and extorted the chief of Nawe site on 4 July 2022 who, after his release, fled to Cameroon. In addition, on 25 July FACA soldiers arrested and extorted a civilian at the site, an act which FACA subsequently acknowledged was out of order.²⁰ The location of Nawe, 30 km north of Gamboula along the Cameroonian border, is not known to be a diamond mining zone. It is most likely a gold mining site. Gamboula's diamond sites are located some 20 km west from Nawe, along the Bombé River.
2. On 29 April 2022, five armed 3R combatants attacked the mine sites of Sapi, Abba sub-prefecture, and robbed money and cell phones from two miners. Following the incident in Sapi, FACA conducted an operation in the area in early May 2022, shooting suspected 3R combatants and arresting one woman and child accused of being associated with a 3R member. Sapi is in an area where there are both gold and diamond mining sites.
3. On 28 April 2022, approximately 14 armed 3R combatants entered the village of Libala, Gamboula sub-prefecture, shooting in the air and demanding money and minerals from the local population. Libala is located on the Bombé River where gold and to a lesser extent diamonds are produced.²¹
4. On 26 June 2022, 3R combatants made an incursion at Nzeme mine site, also in Gamboula sub-prefecture, robbing the population of their belongings. The estimated four assailants fled to Libala forest where they appear to be hiding out. Nzeme mine site is near Nawe and therefore most likely concerns a gold mining site.
5. On 13 October, several dozen assailants armed with AK-47 rifles attacked the semi-industrial gold mining plant of the company Thien Pao²² at Ndiba in Abba subprefecture, south of Bouar (Nana Mambere prefecture). One FACA officer and two Central African civilians working at the plant were killed in the attack. Seven other company employees were wounded. Economic gain was likely the motivation for the attack. The assailants reportedly had inside knowledge of 42 million FCFA in the possession of the foreman and went straight for the cash.²³ According to eyewitnesses of the incident, assailants spoke both Sango and Fulani. Anti-balaka leader Marcel Ndalé²⁴ was identified in a village in the vicinity of the mine site the evening before the attack.²⁵ In discussions with the Panel, a 3R representative claimed that the attack was carried out by Anti-Balaka²⁶, but the same representative recognized 3R involvement when speaking with a Panel source.²⁷
6. On 17 October 2022, FACA soldiers opened fire on the artisanal mining population of Natale diamond mining site in Sosso-Nakombo sub-prefecture, so to expel them from the site and continue exploitation with associated artisanal miners. Two civilians were injured, including a minor, while many artisanal miners reportedly having fled to seek refuge in Sosso Nakombo and Nola town.

¹⁹ Responses of the Ministry of Defence in the Central African Republic to the incidents in Nguia Bouar, Sapi, Nawe and Natale are included in annex 16.

²⁰ Confidential report, 27 June 2022.

²¹ Confidential statement of Case submitted to the Committee by the Panel on 3 September 2019.

²² Thien Pao has officially been conducting exploration activities around Abba since 2017.

²³ Interviews with MINUSCA and FACA sources in Bouar, 17-19 October 2022.

²⁴ Marcel Ndalé had been arrested in 2015 but escaped from Bangui's Ngaragba prison (S/2015/936, para. 206)

²⁵ Ibid.

²⁶ Correspondence with 3R representative in Ndjamena, 17 October 2022.

²⁷ Correspondence with confidential source, 15 October 2022.



Annex 23: OCHA summary of humanitarian needs

1. The OCHA Humanitarian Needs Overview for 2023, published in November 2022, estimates that 3.4 million people will need humanitarian assistance and protection in the CAR. This is an increase of 10 per cent compared to 2022.²⁸ By September 2022, humanitarian actors had managed to reach 1.5 million people with lifesaving assistance, representing 75% of their target.²⁹
2. Donor funding for humanitarian assistance in CAR remains one of the highest in the region. As of 14 December 2022, 83 percent of requested funding for 2022 had been received. However, security and logistical challenges to humanitarian actors remain high. Between January and October 2022, humanitarian actors reported 151 incidents affecting humanitarian access. Although statistics for November and December 2022 are pending, this indicates a slight decrease compared to 396 incidents recorded in 2021 and 424 in 2020.³⁰
3. The top three obstacles to humanitarian access were: i) ongoing hostilities or military operations, especially as a result of FACA and other security personnel in the east, Vakaga and Haute Kotto prefectures, and Ouham-Pendé prefecture in the northwest), ii) physical access constraints, including due to heavy rains in July and August, particularly affecting Bangui and Vakaga prefectures, and iii) violence against humanitarian personnel, property and infrastructure, representing 70% or 96 of 151 incidents reported between January and October 2022). The death of one humanitarian worker and 18 wounded were reported by October 2022.

²⁸ Humanitarian Needs Report 2023, OCHA, available at [file:///C:/Users/Showman/Downloads/R%C3%A9publique%20centrafricaine%20-%20Aper%C3%A7u%20des%20besoins%20humanitaires%20\(novembre%202022\)%20\(1\).pdf](file:///C:/Users/Showman/Downloads/R%C3%A9publique%20centrafricaine%20-%20Aper%C3%A7u%20des%20besoins%20humanitaires%20(novembre%202022)%20(1).pdf) (accessed on 14 December 2022).

²⁹ See OCHA highlights, available at <https://reports.unocha.org/en/country/car> (accessed on 14 December 2022).

³⁰ The decrease from 2020 to 2021 was largely attributed to restricted access and mobility for humanitarians in the central and western parts of the country due to armed confrontations and threats posed by explosive devices. See: OCHA <https://reliefweb.int/report/central-african-republic/central-african-republic-overview-incidents-affecting-28> (accessed on 14 December 2022).

Annex 24: Hostage-taking of civilians in Am Dafok by Arab Misseriya demanding the release of detainee in Birao

1. In the late afternoon on 14 October 2022, two young males returning from the Mandjan mines (paragraph 61 of the report) to their village Matala, 12 km east of Birao, fell victim to armed robbery by two unidentified men on a motorcycle, who then fled in the direction of Matala. The two men were able to alert their co-villagers in Matala, who set an ambush and confronted the robbers as they arrived near the village. An exchange of fire followed, and one of the robbers was shot and wounded.
2. When hearing about the incident the next morning, a joint team of Gendarmerie and UNPOL visited the Birao hospital to see whether the wounded man had been admitted during the night. He was not there.
3. In the night from 15 to 16 October, local armed youths in Matala tracked down and captured one of the suspected robbers.³¹ On 16 October they brought the captured suspect to the home of the Sultan-Mayor of Birao. At midday, a meeting was held there with representatives from the youth, administrative and traditional authorities, FACA, the Gendarmerie and MINUSCA.
4. The meeting concluded with the captured person being handed over to the Gendarmerie, including the weapons he had been captured with, namely two AK-47 rifles with two chargers, one offensive hand grenade, as well as a Sudanese Armed Forces uniform. He was found to have a gunshot wound on his calf and one on his hip. The captured person's name is Mahamat Abdelker (or Abdelkader), and he is a Sudanese national. According to one local source, he is a captain in the Sudanese Armed Forces³², but the Panel was unable to verify this.
5. In their exchanges with the Panel, local youth in Birao reported that the second robber had been shot and killed by the auto-defence forces in Matala on 16 October, leading to high tensions in Matala and Birao. In the days that followed, tensions rose further. Local authorities reported that Arab Misseriya fighters had assembled west of Birao airport and threatened to enter Birao to free their arrested companion by force.
6. Subsequently on 20 October, another group of armed Arab Misseriya elements based near the border town Am-Dafok, and joined by what local youth described as "Sudanese Armed Forces", took 11 male civilians hostage (all belonging to the Sara ethnic group). The civilians were caught off guard and taken while fishing in the Sate River on the Central African side of Am-Dafok. The same day, a photograph was circulated on local WhatsApp groups in Birao, presumably taken and disseminated by the hostage takers. The Panel could not verify the authenticity of the photograph, which showed two men, allegedly part of the group taken hostage, seated on the grass with their hands tied behind their backs, and eight uniformed men standing upright in a tight circle around them, posing with their guns aimed at the hostages.
7. The armed Arab Misseriya communicated threats that they would continue to take more hostages and start executing those already captured if their companion at the Birao Gendarmerie was not released. They also demanded compensation payment ("*diya*") on behalf of the family of their companion who had been killed on 16 October by armed youth near Matala.
8. On 21 October 2022, and for reasons unknown to the Panel, the hostage takers released two of the men held at Am Dafok. There may have been an intervention by the Sultan-Mayor of Birao, but the Panel could not confirm this. By the afternoon of 22 October, the nine remaining hostages were also released after what was described by a MINUSCA staff as a "muscle intervention" by the tripartite force³³. The conditions of their release have not been disclosed. While the tripartite force may have acted decisively to retrieve the nine hostages, the Misseriya still move unhindered and continue their criminal activities in the tri-border area.

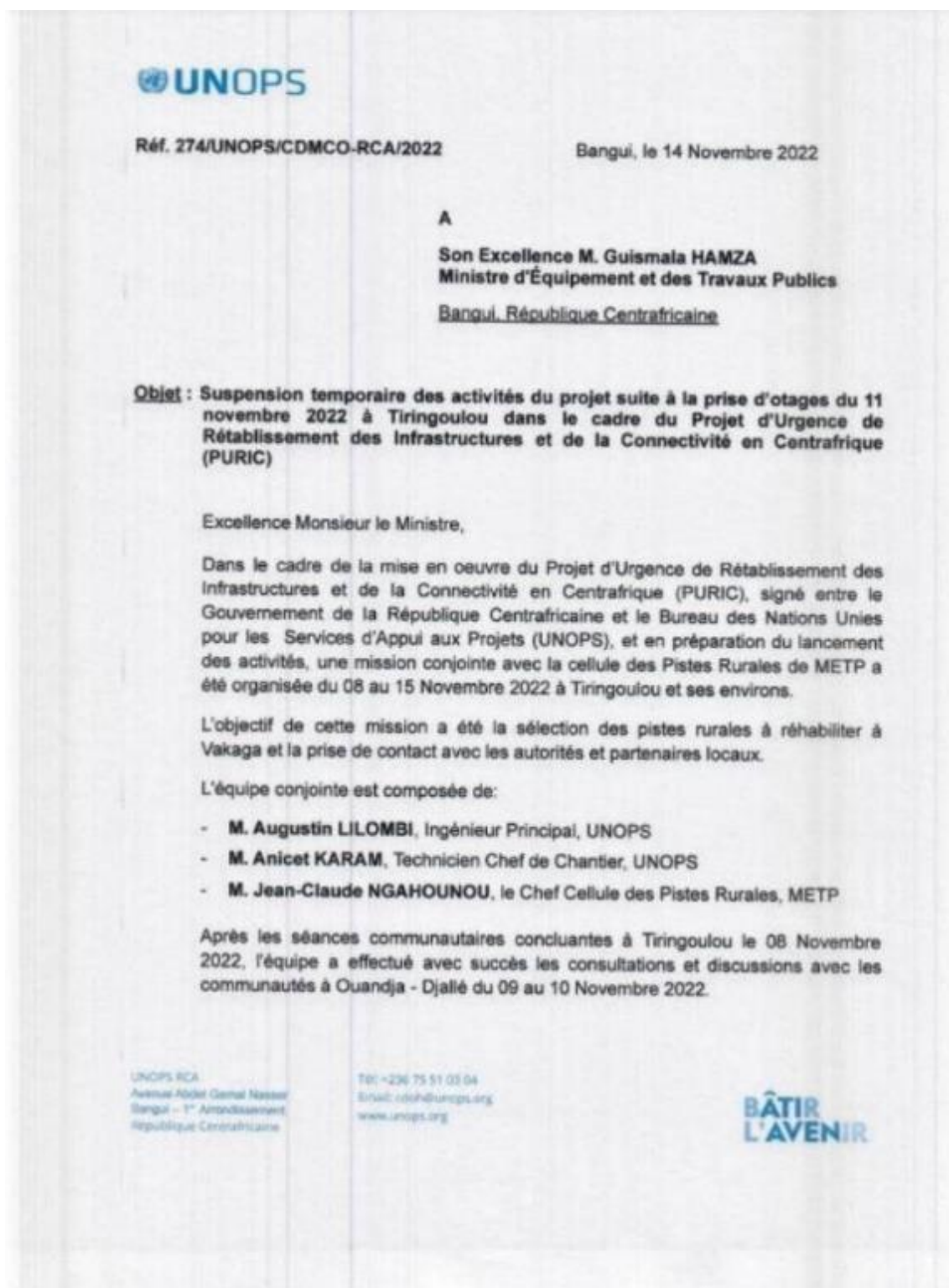
³¹ Meeting with youth representatives in Birao 18-20 October 2022.

³² Communication from confidential source, 25 November 2022.

³³ Meetings in Birao, 18-20 October, 2022.

9. Local sources reported that the release of the hostages came after a considerable sum of compensation money had been collected from community members and traders and paid to the family of the man killed on 16 October, indicating a sum of up to 20 million CFA Francs (\$32,000).
10. On 15 November, the Mahamat Abdelker was transferred to Bangui on a MINUSCA flight and handed over to the Analysis and Investigation Section of the Gendarmerie in Bangui, for further investigations.
11. The Panel addressed a letter to the Government of Sudan to ask for any clarifications on the incident but has not received an answer to date

Annex 25: Letter from UNOPS to the Ministry of Public Works, obtained from a confidential source.



Le 11 Novembre 2022, alors que l'équipe se rendait à Gordil pour les consultations communautaires, elle a été victime d'un braquage, suivi d'enlèvement à Ndiffa par des éléments armés.

Tous les efforts déployés jusqu'à présent par le Gouvernement Centrafricain et le Système des Nations Unies en RCA, pour leur libération ont été vains et l'équipe reste toujours en captivité.

Excellence Monsieur le Ministre, l'UNOPS est très concernée pour la sécurité, la santé et le bien-être de nos deux staffs et du Chef Cellule Pistes Rurales et sollicite l'appui du Gouvernement pour la libération sans délai de l'équipe.

Vu les circonstances, nous sommes au regret de vous annoncer qu'à compter de ce jour, l'UNOPS est obligé de **suspendre temporairement toutes les activités de PURIC dans la région de Vakaga jusqu'à (i) la libération effective de l'équipe en otage et (ii) la normalisation des conditions de sécurité nécessaires à la mise en oeuvre desdites activités.**

Nous renouvelons nos remerciements à vous et au Gouvernement Centrafricain pour tous les efforts qui sont en cours pour la libération de l'équipe.

Veuillez agréer, Excellence Monsieur le Ministre, l'expression de nos considérations distinguées.



Mark OHANIAN
Country Manager
UNOPS – CDMCO CAR

CC

- **M. Guido RURANGWA**, Country Manager, **Banque Mondiale**, Bangui, République Centrafricain
- **M. Jean-Christophe MAURIN**, Directeur de l'Agence, **AFD**, Bangui, République Centrafricaine
- **M. Noël NGOYA**, Coordonnateur du PURIC, **Unité de Gestion de Projet** Bangui, République Centrafricaine

UNOPS RCA
Avenue Abdel Gamal Nassar
Bangui – 1^{er} Arrondissement
République Centrafricaine

Tél: +236 75 51 02 04
Email: cdoh@unops.org
www.unops.org

**BÂTIR
L'AVENIR**

Annex 26: PRNC press release of 16 November 2022

PRNC
Parti pour le Rassemblement de la Nation Centrafricaine



COMMUNIQUE DE PRESSE

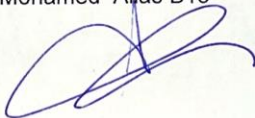
Relatif à la captivité de trois espions du Gouvernement le 11 novembre 2022.

Sous le fameux vieux prétexte habituel depuis 1960, le gouvernement a cru réussir à nous feindre que des agents de renseignements étaient venus soi-disant contrôler et expertiser les zones rurales. Et tout cela sous l'égide de la belle Organisation UNOPS et pendant une période cruciale où un mouvement d'envergure politico-militaire est établi dans la zone. Pas de chance, nous les avons capturés et nous avons des preuves tangibles et un aveu sans contrainte de leur identité et de leur mission. Ce sont des agents du gouvernement mandatés pour nuire même les staffs d'UNOPS restent surpris. Nous avons montré ces preuves irréfutables aux autorités locales ainsi nous demandons au gouvernement d'arrêter les manipulations. Nous avons émis deux revendications et les négociations allaient très bien jusqu'à ce que le ministre de la Justice s'ingère de la plus mauvaise manière. Nous tenons à lui rappeler qu'il n'est pas le président de la République de la RCA et qu'il cesse de croire qu'il est incontournable dans cette république. Il se croit supérieur mais il n'est personne de plus que nous et l'argent lui monte à la tête.

Nous demandons aux populations Centrafricaines de ne plus se laisser endormir sur ce prétexte fallacieux d'expertises qui ne sont même pas officielles ni pour construire des routes dont nous avons tant besoin. Tellement que la route est chère pour nous, le gouvernement incapable investit plutôt dans la communication à la place de la route. Depuis l'indépendance vous allez faire combien de fois l'expertise ? Yakaye même le stade de 20.000 places à Bangui est tellement pourri que notre pays est disqualifié des compétitions, Ah ce n'est pas fait, toujours à notre époque c'est la route que vous allez construire! La honte !

Nous demandons aux autorités locales de la Vakaga et plus particulièrement au maire de la Commune de Ouandjia que nous respectons, son autorité dans ces affaires qui est de s'impliquer davantage dans la négociation afin que notre revendication soit enfin prise en compte. Mais si vous glissez dans la logique indiquée par le ministre de la Justice demain le 17 novembre à 13h nous allons laisser partir ces espions et leur famille les trouveront dans la concession du ministre de la Justice.

Fait à Manou le 16 novembre 2022
Le Chef d'Etat Major PRNC
Mohamed Alias B13



nourdinegregaza@gmail.com
253 rue du Hourquet 65300 Lannemezan

Nourd Gregaza
tél : 07 60 60 21 14
nourdinegregaza.wixsite.com/prnc

Annex 27: PRNC press release of 16 December 2022

PRNC
Parti pour le Rassemblement de la Nation Centrafricaine



Communiqué du PRNC

Aujourd'hui nous prenons à temoins le peuple Centrafricain et la communauté internationale des dérives de Monsieur Djoubaye Abazene. En effet, invité pour la fête du 1er décembre en différé à Birao les notables de la Vakaga, qui sont avant tout ses parents, ont subi toutes formes de pressions de Djoubaye devant les Wagner. Djoubaye respecte les Wagner bien plus que ses propres parents. Il a complètement ingoré le sort de ses parents, frères et fils de la Vakaga dont Azor et ses accompagnants illégalement emprisonnés depuis 2 ans et ose demander aux parents d'Azor d'établir une pression populaire pour assouvir son pouvoir même aux périls de leurs vies ? Pourquoi en fait-il une affaire personnelle ? On se demande si le président Touadera a mandaté Djoubaye pour fuir ses propres responsabilités ? Il pensait certainement que Djoubaye contrôlait la Vakaga c'est pourquoi il lui a remis de l'argent de l'Etat et regardez tous ce qu'il a fait avec :

- 1- Payé des mercenaires pour nous attaquer et faire rejeter la responsabilité des malheurs des espions retenus sur nous;
- 2- Payé des marabouts pour nous envoûter et nous rendre ignorants afin de tomber dans son piège;
- 3- organisé une pression populaire dans le but de diviser la communauté pour mieux régner.

Pourtant dans la lettre ouverte adressée à Michel Djotodjia nous avons été très clairs : que c'est terminé Michel et sa clique sont des traîtres et il n'auront aucune chance de parler et manger en notre nom. Au peuple pour témoin que Djoubaye gaspille inutilement l'argent de l'Etat pour se venger il se comporte comme un criminel. Nous ne négocierons pas avec lui alors que c'est lui-même qui a créé le chaos, fait arrêter ses frères nuisibles pour lui et maintenant envoyé des espions !

Nous avons déjà entamé des mediations avec la communauté internationale à travers la Minusca on ne va plus revenir dessus. Et aucun mercenaire ne s'aventurera pour nous attaquer ils nous connaissent très bien c'est la mort assurée pour eux.

Nous demandons aux chers parents de la vakaga de prendre patience de toutes les humiliations, harcèlements, violences et nous mettrons en lumière les viols subit par nos filles que Djoubaye a commandités. Devant les mercenaires de Wagners il ne vous écoute pas et ne veut pas entendre la voie de la raison. Le peuple Centrafricain n'est pas dupe bien au contraire nous savons ! Nous sommes proche de la vérité.



NOURID GREGAZA
Président du PRNC

le chef d'Etat Major PRNC

MOHAMED Ali alias B13

nouridgregaza@gmail.com
253 rue du Hourquet 65300 Lannemezan

Nourid Gregaza
tel : 07 88 88 88 88
nouridgregaza.wixsite.com/prnc



Annex 28: Humanitarian situation and humanitarian access in Vakaga prefecture

1. In late August 2022, heavy rains led to severe flooding and population displacement across northern Vakaga prefecture, especially around Birao. In the days leading to 24 August, torrential rains caused the collapse of a hydraulic dam just across the border in Um Dafuq, Sudan. This exacerbated flooding in low-lying villages along the Birao-Am-Dafok axis, including Matala.
2. Traders commuting between Birao and Am-Dafok or Nyala (South Darfur) must pass at least four flooded areas on the Birao-Am Dafok axis alone, where they need to pay to be ferried across with their goods. In addition to the illegal taxation checkpoints, the journey is very expensive with little profit.
3. Vakaga prefecture, one of the least populated prefectures with an estimated 83,000 inhabitants³⁴ was, in terms of absolute numbers, the country's most affected region, with 24,000 flood-affected people. In Bangui, the UN recorded 20,400 flood-affected victims.³⁵
4. Mobile teams from the International Medical Corps (IMC), one of the few NGOs with a permanent presence in Birao, struggled hard to reach flood-affected villagers east of Birao. IMC staff showed Panel members photographs of nurses wading waist-high in flood water, carefully steering floating carts pulled by horses, loaded with medicines, equipment and motorcycles, to reach people in need.
5. The three IDP sites in Birao provide protection, shelter and assistance to approximately 7,000 people displaced by armed conflict dating back to September 2019. They remain in the camps as their houses were destroyed by armed groups and they have no means to rebuild. According to humanitarian staff, humanitarian assistance is a strong incentive for IDPs to remain in the camps. The most recent displaced people arrived in April-May 2022 from Sam Ouandja (Haute Kotto prefecture). IMC runs a protection centre in the largest camp Yata. The Panel met with the nurses in charge who described the services provided, including psychosocial support and basic medical care for survivors of sexual and gender-based violence.
6. Humanitarian staff are concerned that the ongoing shift in alliances and movements of armed groups make it difficult to understand local dynamics and operate as they have done in the past. "We need a whole new and updated study of the armed groups in the east to be able to operate and safely reach populations in need", explained one NGO manager.

³⁴ See <http://www.geo-ref.net/ph/caf.htm> (accessed on 22 December 2022).

³⁵ See <https://reports.unocha.org/en/country/car/card/1FnuvE1InD/> (accessed on 22 December 2022).